

2016-2021
Procès-verbal n° 31a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 14 décembre 2020, Forum Fribourg,
route du Lac 12, 1763 Granges-Paccot (halle 4)

Présidence: Mme Adeline Jungo

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.35 heures

Présence de 68/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (12): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Anne Casabene Thévoz, Rana Eltschinger-Bassil, Gisela Kilde, Geneviève Liaudat, Michaël Li Rosi, Pierre Marchioni, David Papaux, Francesco Ragusa, Sandra Sabino et Nicolas Stevan.

Absent: -

Scrutateurs: Mme et MM. Caroline Chopard, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

La Présidente. Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Vice-président, Chères/Chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 30^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 23 novembre 2020, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et des séances de relevée de demain et de mercredi, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications de la Présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 30a et b de la séance du Conseil général des 14 et 15 septembre 2020;
3. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 260'000 francs pour le remplacement de la balayeuse Dulevo 2000 – Rapport n° 6;

Rapport de la Commission financière

Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité

4. Examen du budget de fonctionnement 2021 de la Commune – Message n° 55;
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction
5. Examen du budget des investissements 2021 de la Commune – Message n° 55;

I. Inscription des investissements déjà votés (catégorie I)

II. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2021 (catégorie II)

1.	300.5060.180	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2021	Fr.	300'000
2.	310.5060.182	Renouvellement du mobilier et de l'informatique CO Belluard	Fr.	400'000
3.	430.5010.095	Modération de trafic, sécurité ch. école 2021	Fr.	200'000
4.	430.5010.101	Mise en conformité des passages piétons 2021	Fr.	150'000
5.	430.5090.185	Compartimentage Vignettaz- Fort-Saint-Jacques	Fr.	108'000
6.	514.5060.237	Serrurerie: fraiseuse universelle	Fr.	56'000
7.	520.5010.109	Entretien des chaussées et trottoirs 2021	Fr.	1'000'000
8.	520.5010.114	Loi s/handicapés (Lhand): adaptation 2021	Fr.	150'000
9.	520.5010.127	Mesures d'assainissement contre le bruit 2021	Fr.	66'000
10.	520.5030.067	Dangers naturels: assainissement falaises 2021	Fr.	300'000
11.	520.5060.190	Remplacement véhicules 2021	Fr.	615'000
12.	520.5090.274	Fermeture ancienne fosse à déchets	Fr.	342'000
13.	530.5090.275	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2021	Fr.	50'000
14.	532.5032.050	Collecteurs évacuation des eaux 2021	Fr.	1'500'000
15.	532.5032.059	Station d'épuration traitements des micropolluants (1 ^{ère} tranche)	Fr.	420'000
16.	532.5060.238	STEP: remplacement soufflantes BX	Fr.	320'000
17.	560.5060.239	Assainissement éclairage halogène métal 2021	Fr.	100'000
18.	560.5290.041	Développement énergétique 2021	Fr.	500'000

19.	560.5290.073	Projets climat et biodiversité	Fr.	150'000
20.	560.5290.074	Etudes déchets	Fr.	100'000
21.	610.5060.243	4 véhicules électriques avec bornes et Pony nettoyage et camion nacelle	Fr.	450'000
22.	611.5040.212	Hôpital des Bourgeois - rénovations complètes (étude faisabilité et concours) -C-	Fr.	750'000
23.	611.5040.213	Joseph Piller: transformation intérieure complément II	Fr.	450'000
24.	611.5090.190	Assainissements énergétiques: chauffage & enveloppe 2021	Fr.	550'000
25.	611.5090.210	Sécurité et normes incendies, électricité 2021	Fr.	75'000
26.	612.5060.219	Villa Thérèse installation d'un abri vélos	Fr.	50'000
27.	612.5090.276	Faux-plafonds Jura B et C	Fr.	300'000
28.	612.5090.277	AES Vignettaz (cuisine régénératrice)	Fr.	300'000
29.	612.5090.278	Ecole du Jura - parc multisport - fond et drainage	Fr.	250'000
30.	612.5090.279	Jolimont 1905-1970: système de fermeture	Fr.	65'000
31.	613.5999.043	Kiosque place Python: transform. intérieure et agrandissement -R-	Fr.	485'000
32.	614.5060.244	GCEE site des Neigles - ventilation atelier de serrurerie et peinture	Fr.	160'000
33.	614.5060.245	GCEE site des Neigles - étude de faisabilité de l'équipement du site	Fr.	200'000
34.	615.5090.280	3 abris bus (route de la Fonderie)	Fr.	240'000
35.	616.5090.281	PPS Etanchéité et façades	Fr.	210'000
36.	618.5090.282	Isolation et étanchéité pour réception installations solaires	Fr.	500'000
37.	618.5090.283	PP: couverts - zones de stockage - abris vélos	Fr.	360'000
38.	620.5010.143	Espace public/routier: étude/aménag. Piller, compte pl. parc	Fr.	50'000
39.	620.5010.149	Réaménagement ruelle de Notre-Dame	Fr.	283'200
40.	620.5030.077	Passerelle mixte en franchissement de l'avenue Tivoli	Fr.	875'000
41.	620.5030.160	Restauration de la fontaine de la fidélité -R-	Fr.	200'000
42.	620.5030.161	Aménagement placette Arsenaux-Chaillet et arbres Arsenaux -R-	Fr.	1'314'950
43.	620.5060.246	Parking P2 - Autolaveuse parking	Fr.	60'000
44.	620.5090.265	Place de jeux Domino: remise en état -R-	Fr.	575'000
45.	620.5290.038	Plan directeur mobilier urbain 2021 -R-	Fr.	50'000
46.	620.5290.049	Couverture de l'A12 - budget 2021	Fr.	80'000

47.	620.5290.059	Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2021 -E-	Fr.	80'000
48.	620.5290.064	Stratégie urbaine post-PAL 2018:2021 -E-	Fr.	80'000
49.	620.5290.072	Route du Stadtberg: étude de faisabilité	Fr.	500'000
50.	620.5290.075	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2021 -E-	Fr.	80'000
51.	620.5290.076	Etude directrice Fonderie-Pérolles-Marly -E-	Fr.	200'000
52.	621.5060.222	Remplacement véhicules 2021	Fr.	160'000
53.	700.5060.174	Data center: renouvellement éléments 2021	Fr.	980'000
54.	700.5060.176	Fibre optique FriNet 2021 + redondance	Fr.	150'000
55.	700.5060.240	Solution wifi dans les locaux et espaces de l'administration de la Ville	Fr.	50'000
56.	700.5060.241	IN CIMP: machine à rainer - perforer - plier	Fr.	58'000
57.	700.5200.032	Mise en place de la GED: 3 ^{ème} étape (III)	Fr.	215'000
58.	700.5200.037	SI aide sociale: interfaces, dév. complémentaires	Fr.	50'000
59.	700.5200.038	AG Archives: acquisition système d'archivage électronique	Fr.	65'000
60.	700.5200.039	EC AES: portail pour les parents	Fr.	54'000
61.	700.5200.040	RH: poursuite évolution des SI métier	Fr.	80'000
62.	700.5200.041	SI Gestion des bâtiments, extension parc UA et Sports	Fr.	90'000
63.	700.5200.042	Solution numérisation processus poursuite AO pour Police locale	Fr.	80'000
64.	900.5090.238	Patinoire 2 - Changement éclairage (LED)	Fr.	100'000
65.	911.5060.213	Installations d'arrosage auto terrains foot 3 ^{ème} partie (Grabensaal, Mon-Repos)	Fr.	140'000
66.	911.5060.242	Site Saint-Léonard: achat d'un compacteur avec ses agrégats et gestion informatisée	Fr.	95'000
67.	911.5090.267	Complément d'éclairage (Guintzet n° 5) selon étude CSD	Fr.	100'000
68.	911.5090.284	Route du Stadtberg: nv. terrain de football (mandat: étude football et procédure)	Fr.	100'000

Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

III. Inscription des investissements à voter ultérieurement (catégorie III)

6. Votes finals sur le budget 2021 de la Commune;
 - a. Budget de fonctionnement
 - b. Budget des investissements

7. Plan financier 2021-2025;
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
8. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie et avec impacts sur les finances communales – Rapport n° 7;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
9. Détermination du Conseil général sur le contenu de l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur" validée en séance du Conseil général le 15 septembre 2020;
10. Election d'un membre de la Commission de fusion en remplacement de M. Matthieu Loup;
11. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de Mme Eva Heimgärtner;
12. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Martin Kuhn;
13. Crédit d'étude de 700'000 francs pour la revitalisation de la Sarine – Message n° 53;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
14. Désignation du nouvel organe de révision des comptes de la Commune de Fribourg dès l'exercice 2021;
Rapport de la Commission financière
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 108 de Mme et MM. Raphaël Casazza, Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR), Martin Kuhn (PS) et Claude Richard (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil Activités Vacances "AAV" en ville de Fribourg;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 109 de MM. Raphaël Casazza, David Aebischer (PLR), Martin Kuhn (PS), Claude Richard (PDC/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire dans tous les sites scolaires des réfectoires de midi pour les élèves de la 6^{ème} à la 8^{ème} Harmos;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 113 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) lui demandant d'inclure dans le développement des dispositifs communaux liés à l'hygiène dans différents quartiers;
18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'augmenter les places de stationnement pour les deux-roues motorisés sur le territoire de la commune;
19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 118 de M. Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de favoriser le bilinguisme et le plurilinguisme dans les programmes des centres de quartiers;

20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 119 de Mmes et MM. Anne Casabene-Thévoz (PS), Julien Vuilleumier (Vert·e·s), Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa (PS), Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un suivi de la décision de mise à disposition par la commune d'un abonnement de bus pour tous les enfants scolarisés en ville de Fribourg;
21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 120 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures pour canaliser la livraison par camions;
22. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 122 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la mesure dans laquelle la Ville de Fribourg peut anticiper et lancer les mesures précises développées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral;
23. Décision quant à la transmission
 - de la proposition
 - n° 25 de Mmes et M. Océane Gex, Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal l'exonération de la taxe d'empiètement pour les restaurants et les commerçants en période de pandémie et/ou de situation extraordinaire;
 - des postulats
 - n° 150 de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pérennisation de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, à la suite de la pandémie de covid-19;
 - n° 151 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire en ville de Fribourg;
 - n° 152 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école;
 - n° 153 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 FRIMOBIL pour les seniors;
 - n° 154 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden, Pierre-Alain Perritaz et Alexandre Grandjean (PS) demandant au Conseil communal d'étudier le réaménagement et l'agrandissement du parc de l'étang du Jura;
 - n° 155 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition et en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale;
 - n° 156 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des vélos électriques à disposition des services de piquet;

- n° 157 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg;
- n° 158 de Mmes et M. Simon Zurich, Claire Roelli et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté en ville de Fribourg;
- n° 159 de MM. Christoph Allenspach, Matthieu Loup et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des logements sur la parcelle communale de l'avenue du Général-Guisan, à côté des bâtiments n° 18 et 20 (parcelle n° 6110);
- n° 160 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la généralisation du principe du compartimentage dans les rues de quartiers;
- n° 161 de Mmes et M. Sophie Delaloye Crettol, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition dans les établissements scolaires de la ville de Fribourg des distributeurs de protections menstruelles;
- n° 162 de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'introduire et institutionnaliser une enquête sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent;
- n° 163 de Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs;
- Nr. 164 von Frau und Herrn Jean-Pierre Wolhauser und Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (FDP) die den Gemeinderat ersuchen eine Studie über die Mobilität der Senioren/-innen in der Stadt Freiburg durchzuführen;
- n° 165 de M. Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre la durée de validité de la bande cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles au moins jusqu'en juin 2021;
- n° 166 de MM. Joël Gapany et Jean-Luc Dreyer (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences socio-sanitaires de la crise du covid-19 pour les seniors;
- n° 167 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de pérenniser l'agrandissement des terrasses;
- n° 168 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'établir un rapport sur la perception de l'image actuelle et idéale de la Ville par ses habitant-e-s;
- n° 169 de Mmes et M. Naïma Khamel Seewer (PS), Monica Mendez (Vert-e-s), Immaculée Mosoba et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme;

24. Réponse aux questions:

- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes;
- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg;
- n° 165 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'exonération de la taxe d'empiètement dans le périmètre de la zone touristique;
- n° 167 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux ralentisseurs de vitesse au chemin Monséjour;
- n° 168 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise à disposition du personnel communal de vignettes de stationnement;
- n° 172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg);
- n° 173 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la gestion du futur parking de la P2 de Saint-Léonard;
- n° 174 de M. Jean-Pierre Wolhauer (PLR) relative au remboursement de la taxe compensatoire pour les places de stationnement et les places de jeux à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020;
- n° 181 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative aux oppositions des associations Pro Senectute, Pro Infirmis et du Club en fauteuil roulant Fribourg au projet de transformation de la Gare de Fribourg;
- n° 182 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la consultation en cours sur la modification de la loi sur l'exercice du commerce (LCom; RSF 940.1);
- n° 183 de M. Simon Zurich (PS) relative aux mesures de revitalisation et de renaturation des cours d'eau à l'heure de la révision du Plan d'aménagement local (PAL);
- n° 184 de M. Simon Zurich (PS) relative aux changements prévus en matière de subventionnement et de gestion administrative des crèches de la ville;
- n° 185 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au développement du site de blueFACTORY et à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA;
- n° 186 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'organisation future des lotos sur le territoire communal;
- n° 193 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la fréquentation et au chiffre d'affaires de la cafétéria de la DOSF;

25. Divers.

1. Communications de la Présidente

La Présidente.

- A. Nous siégeons dans les locaux de Forum Fribourg à cause de la pandémie de covid-19 qui sévit actuellement. Aussi, je tiens à vous rappeler que nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP, à savoir porter le masque et garder une distance sociale d'au moins 1.50 mètre, se laver régulièrement et soigneusement les mains, renoncer aux poignées de mains, aux accolades et aux embrassades, tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude. Les personnes ressentant ou présentant des symptômes sont invitées à rentrer chez elles.
- Les entrées et les sorties dans la salle se font par des chemins séparés, merci de respecter le sens de marche indiqué.
 - En entrant dans la salle ou après avoir touché des objets, veuillez vous désinfecter les mains à l'aide des dispositifs de désinfection installés à différents endroits. Ceci est aussi valable pour les signatures des postulats, veuillez bien vous désinfecter les mains avant de signer le postulat et après l'avoir signé et le remettre à la personne à vos côtés.
 - Durant la pause, il est de votre responsabilité d'appliquer les règles d'hygiène et de distanciation sociale, que ce soit à l'intérieur de cette salle, aux toilettes ou à l'extérieur de cette salle.
- B. Chères et chers collègues, pour vous remercier pour votre engagement durant l'année écoulée, permettez-moi de vous faire une petite attention de Noël. Vous avez tous trouvé deux bières sur votre bureau, une de la Freiburger Biermanufaktur, une bière locale fabriquée ici en ville de Fribourg, et la deuxième, la bière de l'Evêque, dont la totalité des recettes est reversée à des associations.
- C. Vous aurez constaté que je ne suis pas la seule à distribuer des cadeaux en cette période de l'Avent. En effet, la Ville de Fribourg, à l'aide de ses Sergents de Ville, vous a distribué deux ouvrages. Le premier, qui s'intitule "Café des Chemins de fer", a été rédigé par Marie-Claude Cotting et Jean Steinauer. Le deuxième, qui s'intitule "L'Industrie au cœur. Genèse du Grand Fribourg", a été rédigé par Gérard et Jean Steinauer. Nous remercions la Ville de Fribourg pour cette sympathique attention.
- D. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- E. Lors de sa séance du mercredi 11 novembre 2020, le Bureau du Conseil général a décidé d'organiser une séance du Conseil général le lundi 11 janvier 2020, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard, de manière à liquider les objets du présent ordre du jour qui n'auraient pas pu être traités lors de cette session parlementaire de décembre. Le cas échéant, il vous sera adressé une nouvelle convocation contenant ni plus ni moins que le solde de l'ordre du jour à traiter.
- F. A la suite de la démission de Mme Eva Heimgärtner, avec effet au 15 septembre 2020, M. Gérald Collaud a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et

assermenté par le Préfet de la Sarine le 12 octobre 2020. M. Collaud, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

- G. A la suite de la démission de M. Jean-François Feyer, avec effet au 30 septembre 2020, Mme Claudine Sautaux a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal et assermentée par le Préfet de la Sarine le 17 septembre 2020. Mme Sautaux, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- H. A la suite de la démission de M. Bernhard Altermatt, avec effet au 10 octobre 2020, M. Maxime Morard a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine le 12 octobre 2020. M. Morard, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- I. A la suite de la démission de M. Marc Bugnon, avec effet au 30 septembre 2020, M. Cédric Page a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine le 17 septembre 2020. M. Page, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- J. A la suite de la démission de M. Martin Kuhn, avec effet au 31 octobre 2020, M. Daniel Crettol a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine le 3 décembre 2020. M. Crettol, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- K. A la suite de nos dernières séances des 14 et 15 septembre 2020 et vu le manque de discipline et de respect de la part de certains membres du Conseil général, je vous rappelle encore une fois que notre règlement nous invite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou à la Présidente et d'éviter toute prise à partie personnelle. Vous êtes priés d'intervenir en lien avec les points à l'ordre du jour, je n'hésiterai pas à vous interrompre si tel ne devait pas être le cas, si cela devait continuer je vous ferai quitter la salle selon l'article 74 de notre règlement.
- L. Au-delà, je vous rappelle que selon l'article 73 du règlement du Conseil général (RCG), les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traités de la même manière que les questions, donc au point des divers. Par conséquent, je donnerai la parole sous les divers à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de l'article 73 du RCG. De plus, veuillez signaler vos intérêts ou liens d'intérêts selon l'article 13 du RCG.
- M. Je vous prie de noter que le dépôt des postulats, des propositions et des questions est à faire auprès de M. le Vice-Président.

- N. Je vous informe qu'une limitation du temps de parole conforme à l'article 55 du RCG sera appliquée. Acceptée par le Bureau lors de sa séance du mercredi 11 novembre 2020, elle aura la nature suivante:
- 5 minutes pour la discussion générale sur le budget de fonctionnement;
 - 5 minutes pour la discussion générale sur le budget d'investissements;
 - 5 minutes pour la discussion sur le plan financier;
 - 2 minutes pour les discussions concernant des rubriques du budget;
 - 2 minutes pour la présentation des candidat-e-s aux élections aux commissions;
 - 3 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.
- O. Nous prendrons une pause vers 21.00 heures. Notre objectif est d'arriver à la fin de l'examen de détail du budget de fonctionnement. La séance de demain soir commencera également à 19.30 heures.

2. Approbation des procès-verbaux n° 30a et b de la séance du Conseil général des 14 et 15 septembre 2020

La Présidente. Y-a-t-il des remarques quant à ces procès-verbaux, c'est-à-dire de formuler des propositions de rectification nécessaires?

Rugo Claudio (PA). On est obligé de garder le masque aussi pour parler je crois. Je remercie en premier lieu M. M. Maridor de m'avoir fait parvenir la bande-son dudit procès-verbal. Je profite aussi de remercier les techniciens. Le point 9 est abordé au timing suivant: 1h03'30. A 1h04'30, Mme la Présidente, j'ai demandé la réunion du Bureau, mais vous n'avez pas accédé à cette demande.

La Présidente. M. C. Rugo, pouvez-vous nous signaler la page à laquelle vous demandez la rectification, s'il vous plaît?

Rugo Claudio (PA). Vous cherchez vous-même la page, je ne l'ai pas notée.

La Présidente. Non, M. C. Rugo. Vous devez signaler la page, ainsi que la phrase à modifier.

Rugo Claudio (PA). Page 295, vous pouvez commencer à la lire. Si vous m'interrompez, je m'excuse, mais je n'arriverai pas à tenir les trois minutes. Alors, vous n'avez pas accédé à ma demande, prétextant que ce n'était pas le rapport du Bureau que vous déclamez. Eh bien, Mme la Présidente, sur la forme je n'ai pas été très galant, par contre, sur le fond, la loi 141 d) dit comment procéder.

La Présidente. M. C. Rugo, quelle est la phrase que vous proposez de changer dans le procès-verbal s'il vous plaît?

Rugo Claudio (PA). Justement, je vous la lis. Ce n'est pas une phrase. Un recours a été déposé sur le déroulement de la dernière séance. J'aimerais pouvoir lire mon texte.

La Présidente. Non, M. C. Rugo. Il ne se réfère pas au procès-verbal.

Rugo Claudio (PA). Oui, vu que c'est le procès-verbal sur lequel la Préfecture va se baser pour ...

La Présidente. Non, vous parlez de votre recours qui a été déposé après la séance. Cela n'a donc rien à voir avec le procès-verbal.

Rugo Claudio (PA). Non, ce ne sont pas des observations. C'est l'approbation du procès-verbal.

La Présidente. M. C. Rugo, s'il vous plaît, venez-en au fait. Quelle phrase désirez-vous modifier?

Rugo Claudio (PA). Je vais vous dire. Vous l'avez dit d'ailleurs encore ce soir: "*Je n'hésiterai pas à interrompre vos prises de parole si ceci n'était pas respecté*". Vous avez jugé, préjugé. D'ailleurs, juste après, vous avez dit (procès-verbal 30b page 295): "*Je vous prie de me laisser terminer cette introduction et vous reviendrez éventuellement ultérieurement avec vos attaques*". Ce n'était pas des attaques, je demandais simplement la réunion du Bureau. Alors, tout d'abord ...

La Présidente. Chose qui a été faite.

Rugo Claudio (PA). Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler la règle qui veut que lorsque la séance est interrompue, le procès-verbal le mentionne et rien de plus. Or, dans le procès-verbal n° 30b, à la page 299, vous avez expliqué comment la porte avait été fermée et surtout comment j'étais entré. Ce qui est faux. C'est pour cela que je dis "porte métallique sauvagement claquée au nez de M. C. Rugo par M. G. Bourgarel". Il est fait mention dans le procès-verbal que je suis entré dans la salle adjacente alors que j'étais sur le point de donner un document. D'ailleurs, ayant demandé la réunion du Bureau, il serait démocratique que je puisse m'y exprimer. Ce n'est pas M. G. Bourgarel, qui doit décider du droit d'être entendu, mais bien le Président ou la Présidente du Bureau ou même l'ensemble de ses membres. C'est une question juridique intéressante et je demande aux ténors du barreau de s'y afférer.

Alors, je veux bien entendre les recommandations du groupe de travail. Le procédé de nomination a été fait ...

La Présidente. M. C. Rugo, cela fait plus de trois minutes et vous êtes hors sujet.

Rugo Claudio (PA). Vous m'avez coupé trois fois. ... puisque seul ...

La Présidente. Veuillez conclure s'il vous plaît. Cela fait trois minutes.

Rugo Claudio (PA). Non, je dois corriger le procès-verbal s'il est faux. J'ai le droit de le corriger.

La Présidente. Venez-en au fait, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Si je demande la réunion du Bureau, cela prendra dix minutes, alors laissez-moi une minute ou deux de plus pour que je finisse. Alors justement le fait, c'est que j'avais entendu le mot "commission spéciale". En réécoutant la bande, j'ai entendu "groupe de travail" ...

La Présidente. M. C. Rugo, venez-en au fait. Quelle est la phrase que vous voulez modifier?

Rugo Claudio (PA). Le procédé de nomination a été "fait à la va-vite", puisque seule Mme la Présidente A. Jungo, M. le Secrétaire M. Maridor et le notaire et Conseiller général J.-P. Wolhauser, qui par ailleurs n'est pas la personne la plus à même ...

La Présidente. M. C. Rugo, la discussion est close.

Rugo Claudio (PA). Alors je demande la réunion du Bureau pour statuer si j'ai le droit de donner mes arguments qui seront utilisés pour le recours. Je demande la réunion du Bureau, s'il vous plaît.

La Présidente. M. C. Rugo, nous ne sommes pas au Tribunal. Nous en sommes à l'approbation du procès-verbal. Vous pouvez tout à fait déposer vos remarques si vous n'êtes pas d'accord quant à une formulation. Cependant, toute autre remarque se fera dans les "Divers", selon notre article 73.

Rugo Claudio (PA). Alors la remarque c'est que, vous avez encore donné les réclamations ... alors justement j'ai une correction à faire, à 2h59'40 vous avez coupé "La politique, à ce niveau-là est pourrie ...

La Présidente. A quelle page faites-vous référence?

Rugo Claudio (PA). ... (propos entrecoupé par Mme la Présidente) ... est pourrie". J'aimerais que cela soit écrit comme je l'ai dit et comme c'est sur la bande. Je vous remercie. Sur ces considérations, que vous n'avez pas écoutées, je réfute l'acceptation de l'entier du procès-verbal du 15 septembre 2020 et je reprendrai la parole aux divers pour lire l'entier de mon texte. Comme d'habitude, vous me coupez, et ...

La Présidente. Nous allons modifier la phrase selon votre demande.

Rugo Claudio (PA). Je vous rappelle que l'article 19 de la déclaration des droits de l'homme précise que l'on est libre de parler et de parler comme on veut. Ce n'est pas Mme la Présidente qui doit me couper à chaque fois. Vous m'avez coupé 20 fois. Merci et je vous remercie de m'avoir mis à côté de M. P. Wicht (UDC).

La Présidente. Ces procès-verbaux sont donc adoptés avec les rectifications demandées et les considérations énoncées. J'adresse mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 260'000 francs pour le remplacement de la balayeuse Dulevo 2000 – Rapport n° 6

La Présidente. Je précise en préambule le contenu de l'article 90 de la loi sur les communes: *"Lorsque l'assemblée communale ou le conseil général ne peut être réuni à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le conseil communal. Dans ce cas, la décision du conseil*

communal est soumise pour approbation à l'assemblée communale ou au conseil général lors de la prochaine séance".

Vous comprendrez ainsi que vous n'avez que la possibilité d'approuver ou non les dépenses imprévisibles et urgentes. Vous n'avez en l'occurrence pas la possibilité de déposer des amendements.

Le remplacement de la balayeuse Dulevo 2000, faisant l'objet de la présente dépense imprévisible et urgente de 260'000 francs, est également inscrit au budget 2021 sous rubrique "520.5060.190 Véhicules: remplacements 2021", que vous trouvez aux pages 40 et 41 du fascicule. Il s'agit donc d'une dépense planifiée au budget 2021, qui doit cependant être anticipée en raison d'une panne. La rubrique sera laissée telle quelle dans le budget des investissements et pourra être votée sans que l'autorisation de dépense ne soit multipliée par deux. En effet, chaque investissement possède un identifiant unique. L'autorisation de dépense reste donc identique pour cet objet et une validation de la dépense imprévisible et urgente ne nécessite pas d'adaptation du budget.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Vous vous en doutez, la Commission n'a pas pris très long pour approuver cette dépense imprévisible et urgente de 260'000 francs pour le remplacement d'une balayeuse, qui plus est à l'unanimité. Pas de surprise vu qu'elle l'avait déjà acceptée dans le cadre de la discussion sur le budget des investissements qui avait eu lieu auparavant.

Elle a toutefois fait part de son vif souhait de voir être privilégié l'achat d'une balayeuse silencieuse, respectivement plus silencieuse que l'actuelle et il y a une certaine marge, voire une marge certaine.

Bref, je n'en dirai donc pas plus. Oui, à l'unanimité.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le véhicule était fortement corrodé lorsqu'il est tombé en panne. Nous pensions qu'il tiendrait jusqu'à l'année prochaine, le remplacement était, comme Mme la Présidente vous l'a dit, déjà inscrit dans les investissements en catégorie II dans le cadre du budget 2021. Les pièces de rechange sont estimées à environ 11'000 francs. S'ajoute à ce montant environ 4'000 francs pour les quatre jours de travail. Le véhicule n'étant plus utilisable, une location s'impose, elle est de 2'500 francs/mois. Après une pondération de deux variantes, le Conseil communal vous propose la variante 2, à savoir commander le véhicule en 2020 en nous référant à la possibilité d'une dépense imprévisible et urgente pour un montant de 250'000 francs et 10'000 francs pour le système de charge électrique. Le véhicule sera livré aux environs du mois de mai. S'ajoute à cela la location de sept mois d'un montant de 17'500 francs. Au nom du Conseil communal, je vous prie d'approuver cette dépense imprévisible et urgente.

Discussion générale

Rapport du groupe socialiste

Perritaz Pierre-Alain (PS). Le groupe socialiste a étudié attentivement le Message pour une dépense imprévisible et urgente concernant le remplacement de la balayeuse Dulevo 2000. Notre groupe se réjouit de cet achat et souhaite que cette nouvelle machine soit efficace, autant pour le ramassage

des déchets urbains que pour le filtrage des poussières rejetées! Nous demandons aussi que le Conseil communal, dans la mesure du possible, choisisse une balayeuse qui fasse le moins de nuisances sonores possibles. Le groupe se félicite pour cette dépense respectueuse de l'environnement.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Nous avons entendu le souhait que cette balayeuse soit plus silencieuse et nous nous efforcerons à donner satisfaction.

Vote

Le Conseil général approuve, à l'unanimité des 68 membres présents, la dépense imprévisible et urgente de 260'000 francs pour le remplacement de la balayeuse Dulevo 2000

Ont voté Oui: 68 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLO Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), ŠER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

4. Examen du budget de fonctionnement 2021 de la Commune – Message n° 55

Discussion générale

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Le budget 2021 ainsi que l'ensemble des documents présentés dans le cadre de ce processus revêtent un caractère tout particulier en cette période de covid-19. En effet, l'incertitude liée à la situation sanitaire met à rude épreuve l'exercice de planification. Cependant, les hypothèses prises se fondent sur de nombreuses discussions qui ont eu lieu avec nos partenaires: entreprises, Service cantonal des contributions, Service des communes et différents spécialistes.

Les lignes directrices principales prises par le Conseil communal sont les suivantes:

1. La loi sur les finances communales (LFCo) est appliquée au 1^{er} janvier 2021 avec une refonte complète du plan comptable, une réévaluation de tout le patrimoine administratif,

l'application des nouvelles valeurs d'amortissement ainsi que l'application du règlement des finances communales (RFin) et du nouveau processus de validation du plan financier.

2. La crise sanitaire a un effet conjoncturel important mais n'est en soi pas structurelle, ce qui implique probablement une reprise assez rapide une fois résolue.
3. Le rôle de la commune comme autorité publique se doit d'aider ponctuellement ses contribuables et ses partenaires durant la crise et pour la relance, la situation financière de la ville de Fribourg étant suffisamment solide grâce notamment à ses provisions.
4. Pour l'instant, les prestations sont maintenues telles quelles, même si les recettes baissent temporairement. Le budget présenté ne fait donc pas état de coupes mais plutôt de priorisations des projets futurs.
5. La mise en provision de montants importants ayant été générés durant les trois années bénéficiaires passées suite aux sorties de statuts fiscaux spéciaux de certaines entreprises se révèle aujourd'hui précieuse. Elles seront utilisées pour minimiser les risques à venir.
6. Les enjeux principaux à venir sont de vérifier la stabilité des recettes fiscales hors effet covid-19, de maîtriser les charges sans mesures structurelles, de gérer l'endettement tout en garantissant la réalisation de projets stratégiques attendus depuis longtemps et, enfin, de garantir l'attractivité de la ville dans le cadre du projet de fusion du Grand Fribourg.

Voici donc les éléments les plus importants du budget 2021. Vous me permettrez directement de poursuivre avec des informations introductives sur le budget de fonctionnement et des investissements.

1. Budget de fonctionnement

Le total des charges est de 273'889'096.80 francs, celui des revenus de 271'048'440.70 francs. Le budget 2021 présente un excédent de charges de 2'840'656.10 francs, soit 1% du total des charges.

Si l'on regarde le résultat du budget 2021 de manière plus approfondie, il est à constater que:

- Le résultat avant amortissements et réserves volontaires présente un excédent de revenus de 9.7 millions de francs.
- Les amortissements se montant à 18.5 millions de francs, dont 1.7 million de francs de différence de réévaluation du patrimoine administratif, le résultat avant prélèvement sur les réserves volontaires non obligatoires présente un excédent de charges de 8.8 millions de francs.
- Le prélèvement sur la provision PF17 est de 6 millions de francs, ce qui amène à un excédent de charges de 2.8 millions de francs. A noter que ce prélèvement sera décidé au début 2022 lors du bouclage des comptes 2021 et variera peut-être selon la situation à ce moment précis et pourra aussi être mis en balance avec un prélèvement sur la provision de réévaluation des actifs du patrimoine administratif. En outre, aucune mise en provision volontaire n'a été faite au budget 2021.

Certains autres revenus et certaines autres charges ont un impact marquant sur le budget 2021.

- Les revenus fiscaux diminuent de 8.7 millions de francs, en majeure partie en raison de la diminution des prévisions de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice (-5.7 millions de francs) à cause de la crise sanitaire, d'un impôt sur la fortune diminuant de 1.9 million de francs suite à la modification législative décidée par le Grand conseil (harmonisation nationale) et d'un effet important sur l'évolution incertaine mais négative de la pandémie sur les recettes d'impôt sur le revenu des personnes physiques (-1.0 million de francs). Les autres impôts diminuent de 0.1 million de francs environ. Notre dépendance à très peu d'entreprises reste forte mais la diversité de leurs activités permet d'être moins impacté par des effets conjoncturels. A noter que, malgré la crise de covid-19, il semblerait que les recettes fiscales de la commune aient atteint un palier à environ 40 millions de francs qu'il faudra encore confirmer à l'avenir.
- Les revenus de transfert se développent de la manière suivante: augmentation des remboursements d'aide sociale +0.5 million de francs, ainsi que la comptabilisation au brut des amortissements de subventions d'investissement, requise par la LFCo, qui fait augmenter les revenus du solde de 3.5 millions de francs.
- Les charges de personnel augmentent de 1.5 million de francs. Ceci est dû à la progression salariale usuelle par paliers pour 0.5 million de francs, aux gains de mutation pour -0.3 million de francs et une augmentation nette réelle de 1.3 million de francs en terme d'effectifs, dont une partie est ou sera refinancée ou activée sur des investissements. Hors effets neutralisés, la progression de la masse salariale se monte à +1.5% et est conforme à la limite fixée par le Conseil communal. L'évolution de l'indice des prix à la consommation étant toujours en-dessous de l'indice 100 de 2012, les salaires n'ont pas été augmentés.
- Les charges de transfert augmentent de 7.4 millions de francs, dont 3.1 millions de francs au titre de la péréquation des ressources, +0.4 million de francs pour le trafic régional, +1.0 million de francs pour les écoles (frais des CO facturés par le canton et subventions aux crèches), 2.1 millions de francs pour la loi sur l'aide sociale (LASoc), compensés en partie par des recettes équivalentes, et les EMS, non compensés.

De manière générale, la part des revenus fiscaux diminue de 3 points à 69% du total des revenus par rapport au budget 2020. Du côté des charges, la part des charges du personnel augmente de 1 point à 29% du total des charges, de même que les amortissements à 8% du total des charges. La part la plus importante reste les charges de transfert avec 47%.

2. Budget des investissements

Le total des investissements du budget 2021 se monte à 143'715'744 francs (+6.5 millions de francs ou +4.7% par rapport au budget 2020). Cette augmentation est avant tout due à la volonté du Conseil communal de réaliser des projets stratégiques en ville de Fribourg et au rattrapage de certaines tâches de remise en état. Cette intensité d'investissement constitue un des, sinon le souci majeur des finances communales avec un impact sur le compte de fonctionnement qui va doubler dans un horizon de cinq ans.

Selon les catégories, les investissements sont répartis de la manière suivante:

- **Catégorie I – 71.1 millions de francs déjà votés** (contre 76.9 millions de francs au budget 2020), ce montant étant à titre indicatif puisque le Conseil général s'est déjà prononcé sur ces objets.

- **Catégorie II – Investissements à voter au budget (catégorie II): 19.2 millions de francs**, dont 7.4 millions de francs pour les espaces publics, 2.6 millions de francs pour la gestion des déchets et la STEP, 2.0 millions de francs pour la mobilité et les véhicules, 1.9 million de francs pour le développement durable et l'énergie, 1.7 million de francs pour les bâtiments scolaires et les écoles, 1.7 million de francs pour l'informatique, 0.5 million de francs pour les équipements sportifs, 1.4 million de francs pour les autres investissements.
- **Catégorie III – 53.4 millions de francs** viendront dans le courant de l'année avec un Message au Conseil général. Ils concernent des mesures d'aménagement et de stationnement (25.4 millions de francs), une augmentation du capital de Bluefactory SA (25 millions de francs) et des aménagements du Stade Saint-Léonard (3 millions de francs).

Les investissements en catégories II et III sont bruts, donc hors subventions.

La discussion de détail se fera lors de l'examen des investissements. Il est à noter que le Conseil communal proposera le passage de l'investissement "620.5030.077 Passerelle mixte en franchissement de l'avenue Tivoli" en catégorie III.

3. Indicateurs

Enfin, il est important de noter l'évolution de quelques indicateurs, pour certains nouveaux selon MCH2:

- Les activités d'investissement demanderont un flux de trésorerie (FTI) de 120.6 millions de francs et les activités de placement (FTP) de 105.9 millions de francs.
- L'activité opérationnelle générera, quant à elle, 145 millions de francs.
- Les besoins de liquidités se montent donc à 66.3 millions de francs compte tenu du prélèvement et de l'attribution aux réserves et provisions, du retraitement MCH2, des financements spéciaux et des montants décidés dans les années antérieures mais non encore dépensés.
- L'endettement net se montera, quant à lui, à 188.2 millions de francs, soit 29.9 millions de francs de plus que les revenus fiscaux ce qui donne un taux d'endettement net selon la nouvelle définition MCH2 de 118.9%.

En résumé, même si la situation sanitaire voile le budget 2021 d'une grande incertitude, la situation financière de la Commune reste saine notamment grâce aux provisions effectuées durant les années 2017-2019, lors de la sortie volontaire de certaines entreprises des statuts fiscaux spéciaux. Il faudra rester très vigilant face aux recettes fiscales des personnes morales. Le doublement des recettes fiscales des personnes morales en trois ans aura toutefois un effet négatif important en termes de péréquation financière. Le risque de la Pila ayant été provisionné, le risque le plus important est la croissance prévue de l'endettement dû aux projets stratégiques et aux mesures de maintien de nos immeubles qui généreront à futur des amortissements très importants, lesquels pèseront sur le compte de résultat. Cependant, le budget 2021 entièrement MCH2 peut absorber une grande partie des effets PF17 et probablement de la pandémie si elle se résout rapidement. Grâce au développement de nouveaux outils et d'une parfaite transparence de la gestion financière de la commune, le Conseil communal peut anticiper dans toute sa mesure les opportunités et risques à venir.

Enfin, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen détaillé du budget 2021 de la Ville de Fribourg et les discussions constructives y relatives. Grand merci aussi au Service des finances pour son immense travail et à l'ensemble des Services de la commune pour leur implication dans le processus budgétaire, notamment en lien avec le changement du plan comptable MCH2 qui a donné pour certains un travail supplémentaire important.

Je dois maintenant vous faire part de deux développements de dernière minute.

Premièrement, en raison des prises de positions apparues récemment dans les médias, je me permets de donner lecture des articles de lois suivants, en concertation avec le Service des communes:

- Les questions liées au refus (ou report) du budget sont traitées à l'article 8 al. 4 et 5 de la loi sur les finances communales (LFCo):

⁴ En l'absence de budget au 1^{er} janvier, le Conseil communal n'est autorisé à effectuer que les dépenses indispensables aux activités ordinaires de la commune.

⁵ Le Conseil d'Etat précise le détail de la procédure et les règles applicables en cas de refus du budget.

et à l'article 8 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo):

¹ Lorsque le budget est renvoyé au Conseil communal ou refusé, ce dernier en avise sans délai le Service et le Préfet et prépare un nouveau projet qu'il soumet à l'Assemblée communale ou au Conseil général dans un délai de soixante jours.

- Les questions liées à la modification de postes budgétaires sont traitées à l'article 88 alinéa 3 LFCo:

L'Assemblée communale ou le Conseil général décide du budget sur préavis de la Commission financière. Les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement.

Deuxièmement, le comité du Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG) qui s'est réuni il y a cinq jours, a décidé le versement de la répartition des rendements des investissements, injectés dans le projet il y a 51 ans, -vous pourrez apprécier l'ouvrage qui vous est offert ce soir-, en 2021. Le montant pour la ville de Fribourg serait d'environ 5.2 millions de francs. Il a été communiqué à la Commission financière lors du rapport des comptes prévisionnels au 30 septembre qu'en principe, ce montant devrait arriver en 2020 sous réserve de la décision de répartition -qui est maintenant tombée-. Si tel est le cas, le résultat des comptes 2020 sera péjoré d'autant et celui des comptes 2021 donc du présent budget amélioré d'autant. Etant en possession de cette information, le Conseil communal a jugé nécessaire, lors de sa réunion de ce jour, de vous la transmettre à toute fin utile lors de la lecture des budgets. A noter que le Service des finances devra

encore analyser la communication qui sera faite du CIG vers les communes. L'intention du Conseil communal reste aujourd'hui d'imputer ce versement de 5.2 millions de francs à l'année 2020.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Afin de répondre aux exigences de la loi sur les Communes, la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi au fil du mois de novembre en s'appuyant sur le Message n° 55 du Conseil communal sur le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2021, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les membres du Conseil communal ainsi que leurs chef-fe-s de Services.

Cette année, le travail de la Commission financière a été plus difficile qu'à l'habitude. Elle a disposé des documents suffisamment tôt mais, notamment en raison du passage au nouveau plan comptable MCH2, la documentation habituelle n'était pas disponible, ou pas dans les mêmes formes; nous avons donc dû jongler entre plusieurs sources. Par ailleurs, quarantaines et isolements nous ont contraints à plusieurs séances en visioconférence – nous sommes certes reconnaissants envers la technique, mais il faut bien l'admettre, ce n'est pas pareil. Les échanges sont moins nourris et parfois les réponses difficilement compréhensibles.

Le budget a pourtant, bien entendu, été complètement analysé, malgré ces difficultés, difficultés augmentées encore par la nécessité d'appréhender les modifications liées au passage au nouveau plan comptable MCH2. Nous tenons ici à remercier chaleureusement, les membres du Conseil communal, mais aussi les différents chef-fe-s de Services et le personnel communal pour sa collaboration, avec trois mercis particuliers:

- à M. Laurent Simon-Vermot pour le travail minutieux et la qualité de ses réponses, notamment celles concernant MCH2;
- à notre excellent Secrétaire, M. Mathieu Maridor, pour l'organisation et le suivi de nos séances;
- et à M. Philippe Jenny, chef du Service informatique, qui nous a assistés au fil de presque toutes les soirées plénières et de sous-groupes, pour mettre en place et garantir la visioconférence – et ce n'était pas toujours gagné d'avance!

1. Examen du budget de fonctionnement 2021 de la Commune

1.1. Analyse du Message du Conseil communal

Dans son Message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2021, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente, comme vous l'a présenté le Directeur des Finances, avec un excédent de charges de 2'840'656.10 francs.

Ce résultat déficitaire est une première depuis 2014. Cela s'explique:

- par une baisse des recettes fiscales de 8.7 millions de francs en raison notamment de l'effet covid-19 sur le bénéfice des personnes morales, de la nouvelle imposition des entreprises et de la baisse d'impôt sur la fortune des personnes physiques décidée par le Grand Conseil cet automne;

- par une augmentation des charges de transfert de 7.4 millions de francs, dont 3.1 millions de francs pour la péréquation financière des ressources. A noter néanmoins que les revenus de transfert augmentent aussi;
- par une augmentation des amortissements pour 1.7 million de francs due à la réévaluation du patrimoine administratif suite à la LFCo;
- et par une augmentation des charges de personnel de 1.5 million de francs, même si elle reste dans l'objectif de progression de la masse salariale de 1,5% décidé par le Conseil communal.

On relève que pour arriver à ce résultat, un montant de 6 millions de francs a été prélevé de la provision PF17, dont le but était précisément de compenser les effets négatifs de la réforme fiscale des entreprises, et qu'aucune attribution aux fonds et financement spéciaux n'est prévue cette année.

Ce budget appelle les commentaires suivants de la part de la Commission financière.

Tout d'abord, la Commission salue le fait que le Conseil communal ait décidé de ne pas couper dans les prestations à la population malgré les conséquences financières que laisse présager la crise de covid-19.

Cela dit, une minorité de la Commission a regretté que ce budget soit déficitaire et proposé de le porter à l'équilibre. Cette proposition a été refusée par 5 voix, contre 3 et 1 abstention, estimant que ce n'était pas à la Commission financière de faire ces choix politiques mais, le cas échéant, à notre Conseil.

Pour poursuivre, la Commission souligne une fois de plus les efforts de rationalisation, qui tendent à des économies notamment: la finalisation de la mise en place du Système de contrôle interne, la réorganisation du Service d'urbanisme et architecture en deux secteurs "projets urbains" et "développement urbain", la réorganisation au Service des écoles qui a permis de créer des postes métier centralisés pour la logistique et l'informatique ou la restructuration de l'ensemble de la conciergerie des bâtiments en mains de la Ville, et enfin, la centralisation de certaines tâches ou de certains coûts (ex: frais de formation, achats de vêtements de service). On relève d'ailleurs à ce titre que la centralisation des coûts de télécommunication au Service Informatique a permis une conséquente économie annuelle de 70 à 80'000 francs, ce qui est loin d'être négligeable et confirme la justesse de cette politique de centralisation adaptée.

En s'arrêtant brièvement sur les différents dicastères, on peut relever, s'agissant tout d'abord de l'**Administration générale**, un budget augmenté pour la cohésion sociale, en particulier pour lutter contre le harcèlement de rue, tout comme un montant de 80'000 francs pour le marketing urbain, dont la gestion par le dicastère du Syndic est sensée, et enfin la reprise, saluée, par la Commune de la vente des cartes journalières CFF, pour un montant de 140'000 francs – montant qui devrait toutefois être une opération à somme nulle. La Commission propose d'ailleurs à ce sujet au Conseil communal d'envisager des tarifs différenciés, en particulier pour les seniors.

En matière de personnel, la Commission se réjouit de constater une meilleure lisibilité des données, notamment en lien avec les nouveaux postes créés; elle s'est également réjouie d'apprendre les retours positifs des employé-e-s suite à la refonte du règlement sur le personnel, qui a apporté beaucoup de clarté sur les droits et devoirs de chacun. Enfin, elle a pris note du fait que les

incidences de la proposition n°13 demandant la suppression des rentes à vie des membres du Conseil communal n'ont pas été pris en compte dans l'établissement du budget 2021. Notre Conseil sera toutefois saisi d'un Message très prochainement à ce propos.

Au chapitre des **Finances**, la Commission constate une recette en raison de la vente du bâtiment Vuille décidée par notre Conseil en 2017. Ces 575'000 francs seront affectés à la réserve pour la politique foncière active. De plus, je ne vous cache pas que la rubrique Valorisation Vieille-Ville, qui se retrouve dans différents Services, n'a pas manqué de faire parler d'elle; 120'000 francs aux Finances, 50'000 francs à la Culture et 80'000 francs à l'Administration générale. La Commission aurait souhaité avoir une meilleure vision de l'organisation de la stratégie visée par ces rubriques, l'interaction entre ces services et la gouvernance quant à ces dépenses, qui sont tout de même importantes. C'est peut-être aussi simplement le libellé de ces rubriques qui n'est pas adéquat, ce qui est dommage.

Le budget du dicastère des **Ecoles** contient désormais enfin des montants clarifiés en matière de facturation des frais scolaires. De plus, il présente le coût effectif de la gratuité des transports publics pour les élèves, et non plus une multiplication du coût d'abonnement par nombre d'élèves.

S'agissant de la **Police locale et de la Mobilité**, la Commission relève, en raison du contexte sanitaire, une anticipation de baisse des recettes concernant la taxe sur les spectacles et manifestations ainsi que les recettes issues des parcomètres.

Au chapitre **Urbanisme et architecture**, la Commission a pris connaissance avec satisfaction de l'outil Stratus, qui permet de déterminer l'état de vétusté du parc immobilier de la Ville, d'estimer les montants à prévoir pour leur remise en état ainsi que de planifier les investissements des rénovations. Cela garantit de préserver la valeur des biens au travers d'une planification rationnelle et suivie des entretiens et des rénovations.

Au chapitre de la **Culture**, la Commission relève l'augmentation importante de la rubrique projets stratégiques Ville de Fribourg, due notamment à une dépense unique pour les Schubertiades à hauteur de 250'000 francs. Ce montant est d'ailleurs complété de 100'000 francs supplémentaires au Génie civil, environnement et énergie.

Il est à relever que le passage au nouveau plan comptable MCH2 a particulièrement affecté le service du Génie civil. Si la comparaison entre les budgets 2020 et 2021 en est rendue plus ardue, ce nouveau plan comptable apporte des informations complémentaires vraiment bienvenues.

Pour le dicastère des **Sports**, la Commission regrette une fois de plus que la convention liant la Commune et L'Antre SA ne soit pas encore signée. Elle se réjouit toutefois que le budget des patinoires commence enfin à se préciser. Elle relève avec satisfaction la réflexion relative à un concept des sports, visant à développer une réelle vision de l'activité physique, de manière à faire bouger la population, dans les quartiers ou dans les salles, en particulier avec un système global de fermeture des halles de gym, que nous saluons et attendons.

Enfin, nous devons nous arrêter sur le service de l'**Aide sociale**. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce service n'a pas enregistré jusqu'à aujourd'hui d'augmentation des demandes en raison du covid-19. Cela s'explique par le fait qu'avant de devoir s'adresser à l'aide sociale, la population concernée peut faire appel aux prestations de l'assurance chômage. Aussi, le budget 2021 ne

présente que des prestations augmentées de 10%. C'est en effet vers la fin 2021 que les conséquences du covid-19 toucheront de plein fouet l'aide sociale, ainsi que les années suivantes. C'est donc dès 2022 que nous verrons une nette augmentation de l'aide sociale, estimée par les milieux concernés à plus de 25%. Et c'est inquiétant en termes financiers, certes, mais surtout préoccupant sous l'angle humain et sociétal.

1.2. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Lors de la procédure d'examen du budget 2021 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires particuliers sujets à doutes ou à controverse. Ainsi, lors de sa séance du 26 novembre 2020, la Commission financière, siégeant en présence de dix membres, a approuvé le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2021, par 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté dans le Message n° 55.

Je m'arrêterai encore brièvement sur le budget des investissements dans la mesure où M. le Directeur des Finances en a déjà parlé.

2. Examen du budget des investissements 2021 de la Commune

La Commission financière a examiné avec attention l'ambitieux programme d'investissements de la Ville d'un montant global net toutes catégories confondues de près de 143.6 millions de francs pour 2021. La Commission a passé en revue les 68 propositions d'investissement en catégorie II pour un montant global de 19'217'150 francs. Comme les investissements en catégorie III seront présentés au travers de Messages au Conseil général, la Commission financière n'en a pas discuté, se réservant pour l'année à venir.

2.1. Analyse du Message du Conseil communal

Même si la Commission financière ne remet pas en question la nécessité de tous ces investissements, elle se doit de formuler les remarques suivantes:

1. La politique ambitieuse du Conseil communal en matière d'investissements tient la route et respecte le programme de législature en mettant en œuvre plusieurs de ses ambitions. De plus, le monitoring financier mis en place permet un bon suivi de ces investissements. La Commission financière soutient donc le Conseil communal dans cette politique, notamment de par la période actuelle favorable en termes de taux d'intérêts, mais aussi en raison de l'importance politique d'agir pour la société mise à genou par la crise du covid-19 et de participer activement à la relance de l'économie. C'est le rôle des collectivités publiques aussi.

Mais force est de constater qu'il y a vraiment beaucoup d'investissements prévus et que ceux-ci provoquent le doublement de la dette d'ici cinq ans.

Rappelons toutefois que nous votons ici des autorisations de dépenses. Et comme nous avons pu le constater ces dernières années, le Conseil communal sait adapter les besoins en investissements aux nouvelles circonstances, par exemple démographiques. Aujourd'hui plus que jamais, il devra être réactif et, le cas échéant, les adapter en fonction de l'évolution de la situation financière de la Commune, si besoin en différant certains projets dans le temps.

2. Enfin, il est à relever que les investissements en catégorie II sont destinés notamment à 38.5% pour l'aménagement des espaces publics, à 13.5% pour la gestion des déchets, à 10% pour le développement durable et l'énergie et 9% pour les bâtiments scolaires et écoles. Par ailleurs, on constate dans ce Message une grande majorité de réalisations, mettant en œuvre plusieurs études faites les années passées.

2.2. Formulation d'un préavis à l'intention du Conseil général

Je formulerai le préavis au point suivant de la discussion.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 55 concernant le budget 2021 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions M. le Conseiller communal Laurent Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal, et le Chef du Service des finances M. Simon-Vermot pour la préparation de ce budget 2021. Je m'associe aussi aux remerciements qui ont d'ores et déjà été faits au Service informatique par notre Présidente de la Commission financière. En effet, en raison de la recrudescence de la pandémie au mois de novembre, il a fallu mettre sur pied rapidement des visioconférences afin que le processus puisse suivre son cours à peu près normalement.

Nous relevons aussi qu'il s'agit du premier budget communal établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

Comme vous le savez, ce budget 2021 ne satisfait pas le groupe libéral-radical. Nous ne pouvons pas le cautionner en l'état. Ou plutôt, nous ne cautionnons plus l'explosion disproportionnée des dépenses supportées par une minorité de contribuables. C'est pourquoi, nous demandons son renvoi. Cette demande de renvoi doit permettre au Conseil communal de présenter un budget équilibré et de commencer à prioriser certaines actions dans l'optique d'un éventuel doublement de la dette à l'horizon 2025.

Nous nous permettons tout d'abord de clarifier un élément central. Non, le budget déficitaire, qui nous est soumis, n'est pas dû à la baisse fiscale minimaliste de l'année dernière. En effet, si l'on reprend les estimations prudentes liées aux revenus fiscaux et qu'on applique l'ancien coefficient de 81.6% qui prévalait jusqu'au 31.12.2019, on arriverait tout de même à un déficit de 290'000 francs pour 2021. Il n'y a ainsi pas de réelle volonté de présenter un budget équilibré. On continue de dépenser sans compter, mais surtout sans prioriser et sans anticiper. Il est aussi bien évident qu'il devient très complexe d'équilibrer le ménage communal lorsque l'on rajoute durant toute la législature des dépenses de fonctionnement supplémentaires saugrenues, notamment la gratuité des bus pour les écoliers primaires. Nous sommes ici précisément dans le paroxysme de la dépense disproportionnée et totalement irréfléchie.

De plus, depuis 2012, et c'est peut-être là que l'incompréhension est la plus grande, les charges globales de la commune ont augmenté de 22.94% alors que la population est restée finalement assez stable. Nous notons même une baisse de 2.3% de la population résidente depuis le début de la présente législature, alors que la démographie est positive au niveau cantonal. Il y a là clairement un souci d'attractivité de notre commune qui se matérialise par cette phrase dans le Message n° 55: "La

Ville de Fribourg, de par son rôle de centre cantonal, a une tendance à voir ses impôts sur le revenu des personnes physiques moins rapidement augmenter que dans le reste du canton". Il s'agit ici clairement d'un constat d'échec sur l'attractivité de Fribourg et les politiques de gauche menées depuis dix ans. La fluidité du trafic n'est toujours pas garantie, les grands projets sont bien trop souvent à l'arrêt, voire même abandonnés. Nous pensons notamment ici à la Tour de l'Esplanade qui aurait pu ou dû renforcer le rôle capital que la Gare de Fribourg doit continuer de jouer pour notre cité sur l'axe Genève - Saint-Gall.

Les charges de personnel ont également augmenté de plus de 15% depuis 2016, correspondant à plus de 9'000'000 de francs de charges supplémentaires. Il y a bien sûr le nouveau règlement communal et l'adaptation de la grille salariale y relative. Toutefois, ces montants peuvent nous laisser songeurs au vu notamment de la baisse du nombre d'habitants et de l'objectif pieu du Conseil communal d'une croissance annuelle de 1.5% de ces charges de personnel. Même si certains postes sont nécessaires et nullement remis en question, nous avons des doutes sur l'opportunité de certains nouveaux engagements. J'en veux pour preuve, par exemple, le poste d'ouvrier lié à l'entretien des nouveaux WC en Ville et des fontaines publiques. Il s'agit là d'un exemple frappant. Est-ce qu'il y a ici un réel besoin urgent en 2021? En pleine crise, quelle entreprise peut se permettre d'engager 17.65 EPT supplémentaires?

De manière globale, le budget 2021 présente ainsi un excédent de charges de 2'840'656.10 francs et est donc déficitaire. Nous regrettons très fortement cette situation budgétaire.

Notre position sur le budget 2021 est encore renforcée par de nombreux postes budgétaires en augmentation par rapport aux années précédentes, ou de nouveaux postes budgétaires, comme la rubrique "900.3131.00 Etudes et projets" pour 116'000 francs qui intègre une énième étude sur les terrains de football, alors que cela a d'ores et déjà été étudié récemment par la Commission des sports notamment, et que l'on retrouve deux investissements au budget 2021 qui génèrent aussi des études de faisabilité à ce niveau-là. Il s'agit des investissements ...

La Présidente. M. D. Krienbühl, votre temps de parole est dépassé. Je vous laisse conclure s'il vous plaît.

Krienbühl David (PLR). Je n'ai pas tout à fait fini.

La Présidente. J'ai cru comprendre que vous avez pris le fonctionnement et les investissements ensemble?

Krienbühl David (PLR). Exactement. Vous me laissez donc continuer?

La Présidente. Oui. Comme cela vous prenez sur les cinq minutes relatives au budget des investissements et ça va s'équilibrer, comme un budget.

Krienbühl David (PLR). Je vous remercie Mme la Présidente. Je reprends... il s'agit des investissements 620.5290.072 et 911.5090.284. On peut donc objectivement se poser la question de savoir s'il n'y a pas là des doublons, voire plus. On a aussi vraiment l'impression que ça piétine au niveau de ces terrains de football, et cela est regrettable pour les clubs de la Ville. Nous notons également que la charge de la dette croît par rapport aux comptes 2019 (+135'000 CHF) alors que nous connaissons des taux d'intérêt historiquement très bas. Que se passera-t-il si la dette et les taux

d'intérêt augmentent? Qui passera à la caisse? D'autant plus que la dette devrait doubler d'ici à 2025 selon le plan financier, tout en sachant que nous serions au-dessus de la limite législative avec un taux d'endettement net prévu à 205.3%. Cette situation est très préoccupante pour l'avenir de la commune. Citons aussi en vrac et de manière non exhaustive la cohésion sociale (+90'000 CHF par rapport aux comptes 2019), les centres d'animation socioculturelle (+193'000 CHF par rapport aux comptes 2019), "Etudes et projets xxx.3131.00" sous différents dicastères (+86'000 CHF par rapport aux comptes 2019), etc. Même en période de crise, on ne se refuse vraiment rien. On notera aussi une baisse significative du produit des parcomètres (-200'000 CHF) qui matérialise certainement les très ou trop nombreuses suppressions de places de stationnement qui ne sont d'ailleurs pas toujours annoncées ou officialisées comme cela devrait être le cas.

Enfin, nous aimerions bien connaître en détail la méthode, respectivement la règle pour dissoudre la provision PF17 qui se chiffrait à 12 millions de francs au 1^{er} janvier 2020. En effet, un premier prélèvement devrait intervenir au bouclage 2020, conformément à l'annonce faite dans le cadre du rapport "comptes prévisionnels au 30 septembre", ceci à hauteur de 4.0 millions de francs. Pour mémoire, cette importante dissolution n'avait pas du tout été annoncée dans le cadre du budget 2020. Cette façon de faire est à notre sens contraire à l'esprit de MCH2. Dans ce sens, nous vous serions aussi très reconnaissants de nous éclairer sur le détail de la dissolution des 6 millions de francs sur la provision PF17 dans le cadre du budget 2021.

Pour terminer, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas l'investissement 620.5290.072 dans son intégralité. Selon le plan financier, et cela a déjà été évoqué ici ce soir, il faudra aussi très certainement faire des choix quant aux investissements futurs pour éviter un endettement formel trop important et être contraint à des mesures selon l'article 22 al. 2 et 3 LFCo.

Par conséquent, et au vu du budget 2021 présenté, notre groupe interviendra rapidement lors de l'examen de détail sur certaines rubriques des comptes en cas de non-renvoi du budget, et refusera très certainement le budget de fonctionnement en raison des éléments précités.

Rapport du groupe socialiste

Loup Matthieu (PS). J'espère effectivement que tout le monde est bien échauffé car vous allez entendre un grand écart par rapport à ce qui vient d'être dit. Le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt du budget de fonctionnement 2021 et a procédé à l'examen de détail. Comme l'indique d'emblée le Message du Conseil communal, il s'agit d'un budget présenté dans une période de grande incertitude sanitaire et beaucoup d'inconnues quant à l'impact exacte de la pandémie qui nous frappe sur les finances de la Ville. Il est aussi le budget du passage à MCH2, ce qui ne facilite pas certaines comparaisons.

Le groupe socialiste rappelle que le plan financier présenté l'année dernière prévoyait pour l'exercice 2021 un déficit pour les scénarii moyen et pessimiste, tout en réservant explicitement, comme potentiel facteur d'aggravation, un éventuel "*changement important quant à la situation économique*". Le Conseil communal ne croyait pas si bien dire. S'il n'est jamais particulièrement réjouissant d'avoir à approuver un budget déficitaire, force est toutefois de constater que le Conseil communal se trouve, compte tenu de la situation extrêmement particulière, parfaitement dans les clous.

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ce budget et le choix du Conseil communal de ne pas toucher aux prestations dont la population a plus besoin que jamais.

Ce choix est salué tant il est nécessaire: c'est dans cette période de crise, que les pouvoirs publics ont un rôle des plus importants à jouer. Ce rôle, on l'a vu, en deux temps:

- D'abord par les paquets de mesures, hors budget, pour parer au plus pressé. Nous relevons également que tous les groupes politiques ont, lors des différents débats sur les mesures urgentes liées au covid-19, insistés sur la nécessité pour le Conseil communal de s'impliquer dans la relance de la vie sociale, culturelle et économique. Il faut alors aujourd'hui être cohérent et laisser au Conseil communal les moyens de s'engager pleinement dans la reprise, avec ce que cela implique en termes de ressources pour soutenir des projets et pour un fonctionnement efficace de l'administration.
- On le voit ensuite aujourd'hui par un budget 2021 qui ne fait pas de l'équilibre à 0.0 un objectif absolu et dogmatique, mais qui prend le parti de maintenir les prestations malgré une augmentation limitée des recettes. Ce d'autant plus que, comme l'a exposé M. le Directeur des Finances juste avant, la situation financière de la Ville est saine, et ce grâce notamment aux provisions effectuées.

Les recettes, parlons-en. Le groupe libéral-radical veut partir à la chasse à "l'explosion disproportionnée des dépenses" car il en faut. Outre le pléonasme qui se cache dans cette formule parfaite pour une campagne, il faut remettre l'église au milieu du village: les charges progressent de 2.6% tandis que les recettes progressent de 1%. Si on change de perspective et que l'on examine plutôt ce qui freine la progression des recettes, on constate deux éléments principaux.

- D'abord, permettez-moi de citer à nouveau M. le Directeur des Finances lors de notre séance du 9 décembre 2019, alors que nous discutons des impôts et de la baisse de coefficient: "*Le point d'impôt étant de 1.83 million de francs, cette baisse - de 81.6 à 80- représente 2.92 millions de francs dans le budget de fonctionnement*". Cette baisse a été largement acceptée avant qu'un retour au coefficient de 81.6 en 2020 ne soit écarté par la plus petite des majorités. Chers/ères collègues, il est un petit peu facile d'invoquer la dépense incontrôlée pour attaquer ce budget légèrement déficitaire -pour un montant par ailleurs équivalent à celui que nous coûte la baisse d'impôts décidée l'année dernière- alors que nous avons collectivement accepté de diminuer ces ressources de la Commune il y a de cela une année. Je noterai au passage que les "chasseurs de dépenses" d'aujourd'hui se targuent d'être des héros de la baisse d'impôts de l'année dernière.
- Passons ensuite à la fiscalité cantonale. Il y a, on l'a vu aussi, de très fortes répercussions sur les recettes fiscales communales. Ces réformes ont été portées notamment par ceux qui se plaignent aujourd'hui que les budgets communaux ne sont pas à l'équilibre. Heureusement que le Conseil communal a anticipé et provisionné en conséquence, afin de pouvoir neutraliser une partie de ces effets.

Du côté des charges, la Commission financière l'a rappelé: les principales évolutions sont liées. La péréquation financière des ressources est un outil nécessaire tant que les communes auront toute latitude de mener une concurrence fiscale entre elles, et ensuite versement à l'Agglo ou dans d'autres pots communs prévus par la législation cantonale. Le Conseil communal est également dans le tir en ce qui concerne les charges du personnel, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé. La

présentation détaillée des nouveaux postes dans le Message permet de bien saisir leur utilité et le travail de priorisation effectué par le Conseil communal. On constate également les efforts effectués pour rationaliser les fonctionnements à l'intérieur de l'administration, notamment, comme cela a déjà été exposé, en matière de conciergerie. On relève également des montants importants pour la promotion de la ville, pour le projet de régie culturelle ou encore pour des projets uniques tels que les Schubertiades. L'activité de la ville dépend également de son rayonnement. Finalement, le budget prend en compte une partie des hausses prévisibles des coûts liés à l'augmentation des situations d'aide sociale, conséquence aussi malheureuse qu'inéluctable de la crise économique qui suit la crise financière. Ces dépenses sont principalement liées et découlent du droit cantonal dans leur majorité.

Le groupe socialiste appelle à la cohérence et une attitude volontaire: la situation est exceptionnelle et nécessite une réponse claire des autorités politiques de la Ville. Cette réponse est celle d'un budget qui, comme on l'a dit, maintient les prestations à la population et donne les moyens à la Ville de maintenir le cap dans cette période troublée. Puisque le Conseil communal considère que la situation de crise liée au covid-19 est ponctuelle et non structurelle, et que la planification ...

La Présidente. M. M. Loup, excusez-moi, les cinq minutes sont écoulées. Pouvez-vous brièvement terminer, s'il vous plaît?

Loup Matthieu (PS). Comme mon collègue précédemment, je prendrai également les cinq minutes sur les investissements afin de traiter les deux en une seule fois.

Puisque le Conseil communal considère que la situation de crise liée au covid-19 est ponctuelle et non structurelle, et que la planification financière prévoit un retour dès l'année prochaine dans les chiffres noirs, il serait incohérent de se lancer dans une opération de réduction structurelle des charges, au détriment de la population.

Pour l'ensemble de ces motifs, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le budget qui nous est soumis. Pour les mêmes raisons, il s'opposera à la demande de renvoi du budget proposée par le groupe libéral-radical. Cette demande ne trouve aucun fondement dans le budget qui nous est proposé et ne vise qu'à pouvoir se désolidariser dans une logique électorale, précisément au moment où l'union devrait faire la force.

Quant au budget des investissements, je ne vais pas revenir sur les montants globaux des différentes catégories, si ce n'est relever que pour la catégorie III, sur les 53 millions de francs qui sont annoncés, 25 millions de francs concernent blueFACTORY. On connaît là aussi le thème chaud du premier trimestre 2021.

Le groupe socialiste soutient unanimement les différents objets proposés. Les choix effectués par le Conseil communal sont clairs: amélioration de la qualité de l'espace public (aménagement des places, franchissement, requalification d'espaces, places de jeux), mobilité, exemplarité de la commune en matière d'assainissement des bâtiments, le déploiement du photovoltaïque ou de flotte de véhicules, développement énergétique, projets liés au climat et à la biodiversité, ... Après une première partie de législature où les études étaient nombreuses, les choix stratégiques ont pu être faits et il est possible de passer aux réalisations. Le Conseil communal a, dans les dossiers où cela était possible, su chercher les synergies pour une utilisation optimale du denier public. Les investissements ont en commun l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement des infrastructures qui bénéficient à la population et la mise à disposition des employé-e-s de la Ville des

outils nécessaires pour offrir des prestations de qualité aux habitant-e-s de notre cité. Rien d'extravagant ou de somptuaire, mais les montants qu'il faut, là où il faut pour une ville au service de ses habitant-e-s. Des remarques ou des prises de position plus détaillées seront apportées lors de l'examen de chaque investissement en catégorie II.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Chopard Caroline (Vert-e-s). Je vais essayer d'être un peu concise sachant que Mme la Présidente de la Commission financière a donné tous les détails factuels et que je ne vais pas les répéter.

Le groupe des Vert-e-s s'est penché avec attention sur le budget 2021 qui nous a été présenté. Avant tout, nous remercions toutes les personnes impliquées dans sa préparation pour la qualité du travail, les informations détaillées et les réponses aux questions. Le Message nous a fourni une compréhension globale du budget et du plan financier qui en découle. Concernant le contenu, il nous reste quelques interrogations plus précises que mes collègues ne manqueront pas de développer par la suite. Notre impression globale est, premièrement d'un point de vue technique, qu'une formation sur les spécificités de MCH2 pour tous les Conseillers généraux ne serait pas un luxe. En effet, la comparaison sur la durée et les changements de rubriques ne sont pas facilités par l'introduction de ce standard. Concernant la répartition du budget, nous sommes agréablement surpris par le parti pris du Conseil communal de maintenir les prestations malgré les incertitudes liées à la crise et à la récurrente difficulté à estimer les entrées fiscales avec précision. Concernant ce dernier point, nous constatons que le Service des finances a fait son maximum pour coller à la réalité. Nous regrettons quand même, même si l'exercice essaye d'améliorer encore l'égalité de traitement entre les acteurs culturels, que les subventions vont avant tout à l'art choral et aux ensembles musicaux, alors que le reste des arts vivants et autres catégories sont moins soutenus. Il nous serait agréable, dans un futur proche, de voir ces derniers traités avec plus d'égards. Enfin, la crise sanitaire est prise en compte, ce qui, nous l'espérons, évitera de devoir prendre des décisions urgentes et inattendues. Les montants envisagés restant peu élevés, nous espérons de tout cœur que tous, y compris les plus démunis, pourront être soutenus.

Malgré quelques inquiétudes à la lecture du plan financier et de ses projections pessimistes, nous sommes persuadés que la conjoncture et les projets de fusion vont radicalement changer le profil de la ville. De ce fait, il est très peu probable que les prévisions se réalisent telles quelles. Nous restons vigilants, mais les investissements actuels restent nécessaires.

Avant de conclure, une petite question technique. Où se trouve le budget sur le site Internet de la commune, plus précisément la partie avec les tableaux et les chiffres? Nous n'avons pu trouver que la première partie du Message, sans chiffres à disposition du public.

En conclusion, le groupe des Vert-e-s va soutenir ce budget.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je commencerai peut-être par revenir sur la proposition de renvoi du groupe libéral-radical et sur les raisons. Evidemment, vous vous en doutez, j'y suis clairement opposé.

Première raison. Je m'y oppose car c'est une proposition parfaitement opportuniste, je devrais même dire électoraliste, puisqu'évidemment le parti libéral-radical a besoin de faire parler un peu de lui à la veille des élections communales, où son siège sera probablement assez disputé.

Deuxième raison, je me demande s'il n'y a pas du côté des libéraux-radicaux un certain déni de réalité parce que si l'on suivait le raisonnement de ce groupe, il faudrait en réalité trouver non pas 2.8 millions de francs, mais bien 8.8 millions de francs. A part dans les fontaines, où le groupe libéral-radical veut-il couper? Dans la culture, le sport, les crèches, les écoles? J'attends volontiers des réponses.

Troisième raison. En politique, il est quand même préférable d'avoir une attitude en tant soi peu cohérente. Cette proposition est parfaitement incohérente dans le sens où les propositions du groupe libéral-radical, les dernières années, ont fait perdre à la ville en gros 3.3 millions de francs, ce qui correspond exactement au déficit de cette année. Je parle de la proposition de supprimer la taxe sur les spectacles, 1 million de francs; des demandes diverses de supprimer les taxes d'empiètement, à peu près 0.5 million ou 400 milles francs; et bien sûr de la baisse d'impôts, à peu près 2 millions de francs si on s'en réfère aux chiffres 2021. Où est la cohérence? Le groupe libéral-radical n'a pas cessé toutes ces dernières années, notamment lors des comptes, de reprocher au Conseil communal de faire des bénéfices et d'engranger des réserves. Aujourd'hui, il lui reproche de faire un déficit. Est-ce bien cohérent? Est-ce bien raisonnable?

Quatrième raison, et c'est celle que M. L. Dietrich vient de nous donner. Elle justifie d'autant moins la demande de renvoi que l'on aura cet apport un peu exceptionnel et imprévu, certes, mais quand même de 5 millions de francs du CIG pour l'année 2021.

Toutes ces raisons vous font bien comprendre que refuser ce budget serait non seulement incohérent mais parfaitement stupide.

Concernant le budget 2021, je ne vais pas faire beaucoup de remarques. Je serai très court puisque beaucoup de choses ont été dites, notamment par Mme la Présidente de la Commission financière. On a ce déficit de 2.8 millions de francs, en 1.2% des charges. Au passage, le déficit de la Ville de Fribourg est de la moitié de celui de Villars-sur-Glâne pour un budget trois fois et demi supérieur, c'est quand même intéressant à noter peut-être. On a des réserves et elles ont servi. Elles vont servir dans le budget 2021 et c'est une excellente chose, naturellement. Cela ne serait aussi pas très intelligent de vouloir avoir des réticences à cet avis. Le groupe CG-PCS salue et soutient bien sûr la volonté du Conseil communal d'éviter un budget d'austérité – nous n'en sommes encore largement pas là – et, de garantir le maintien des services à la population dans tous les domaines. Cela me semble essentiel dans la période que nous vivons aujourd'hui. Le groupe CG-PCS salue donc l'absence de coupe dans les services, de même qu'il approuve les quelques transferts et les quelques renforts de personnel pour répondre à la croissance des tâches. L'évolution des dépenses du personnel d'ailleurs reste dans l'objectif de 1.5% fixé par le Conseil communal.

Les charges de transferts, et c'est peut-être là aussi que l'on aura des surprises, c'est-à-dire les charges liées augmentent de manière importante et vont augmenter ces prochaines années – ça sera aussi l'objectif de discussions lors du plan financier. La Ville n'a hélas guère les moyens de les contrôler ou de les limiter. A noter néanmoins qu'il y a aussi quelques revenus supplémentaires du côté des revenus de transferts.

Le rapport du Service des finances sur l'estimation des recettes fiscales 2021 nous donne des explications détaillées sur les chiffres des impôts. Je ne vais pas y revenir dans le détail. On peut néanmoins constater, et là je rejoins mon premier point, que la Ville a un problème non pas des charges mais bel et bien de recettes, et en particulier de recettes fiscales tant des personnes morales que physiques. Vouloir supprimer des taxes ou prétendre baisser les impôts est d'autant plus irresponsable aujourd'hui. Je rappelle aussi, et j'attire l'attention, que 5 à 6 millions de francs risquent de nous manquer dans les caisses dès 2022. Je m'explique:

- 1 million de francs de moins pour la taxe sur les spectacles;
- suppression de la taxe non-pompiers 2.2 millions de francs;
- peut-être 1.5 à 2 millions de francs de moins sur les taxes des parcomètres à la suite de l'éventuelle acceptation de l'initiative Rugo.

Nous ne préparons donc pas des lendemains très faciles, mais ce n'est pas une raison pour tout vouloir couper aujourd'hui et vouloir peindre le diable sur la muraille. Dans ce sens, ...

La Présidente. M. M. Page, les cinq minutes sont écoulées.

Page Maurice (CG-PCS). Oui, je termine. Dans ce sens, le groupe CG-PCS accepte le budget tel qu'il nous est présenté, sous réserve de quelques amendements relatifs à des rubriques spécifiques.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). C'est bien entendu un exercice extrêmement difficile que d'élaborer un budget pour une collectivité publique dans une période aussi incertaine que celle dans laquelle nous vivons actuellement. Ceci est vrai pour les dépenses mais évidemment encore plus pour les recettes et en particulier pour les recettes fiscales. Ainsi, il paraît clair que les recettes fiscales des entreprises seront nettement plus basses en 2021 que ce qu'elles étaient les années précédentes et qu'un effet encore plus important sera de toute évidence constaté dans les comptes 2020 qui nous seront soumis au printemps prochain. Ceci est une conséquence directe du fait que l'économie a tourné au ralenti durant plusieurs mois et que cela devrait hélas se prolonger pendant une période dont la durée est pour l'heure impossible à estimer. Maigre consolation, le corollaire positif de cette situation est que les taux d'intérêts devraient rester bas pendant encore un certain temps, permettant de réduire la charge de la dette. Quelle que soit l'évolution future de la situation sanitaire et de la situation économique qui en découlent, c'est sans surprise que nous constatons que le budget 2021 de notre Commune sera, pour la première fois depuis plusieurs années, coloré de rouge. Nous relevons toutefois qu'en dépit de recettes fiscales en berne, ce déficit reste dans le domaine de l'acceptable. A vrai dire, si l'on se base sur les écarts observés ces dernières années entre le budget et les comptes -pour mémoire 3.3 millions de francs en 2019, 4.7 millions de francs en 2018, plus de 7 millions de francs en 2017 et en 2016-, le déficit prévu pour 2021 se situe dans la marge d'erreur des prévisions, même sans compter les bénéfices qui avaient été cachés à travers la création de provisions dont le bienfondé était parfois discutable.

Je l'ai dit, sur la base du seul déficit, le budget 2021 n'est pas à proprement parlé choquant au vu de la situation actuelle. Pour autant, notre groupe ne saurait se montrer satisfait par le budget présenté aujourd'hui. En effet, nous devons constater que les charges progressent de 3.4% par rapport au budget 2020, dont 2.3% d'augmentation pour les charges de personnel correspondant à une augmentation de 3.2% du nombre d'EPT. M. le Conseiller communal Dietrich a parlé tout à l'heure de

priorisation, et bien nous tenons à voir où se situent ces priorisations dans le budget 2021. Il n'est à notre avis pas acceptable de voir les dépenses et notamment les dépenses de personnel augmenter de manière aussi rapide, alors même que la population de la ville, qui est une relativement bonne approximation des besoins, stagne voire même régresse ces dernières années. Ceci tend à confirmer que le Conseil communal ne montre pas une volonté suffisante de contrôler les charges et qu'il dépense, au contraire, sans trop compter, l'argent des contribuables, sans pour autant que ceci ne s'accompagne d'une augmentation de la qualité de vie pour les habitants de la ville. Un exemple, et celui-ci a déjà été mentionné tout à l'heure, le nombre de WC publics en ville de Fribourg a plutôt tendance à diminuer et il n'y a à notre connaissance pas de nouvelles fontaines publiques. Toutefois, la commune engage un ouvrier à plein temps pour s'en occuper. La question, comment faisait-on avant? Autre exemple, bien que la population de la ville attende depuis longtemps une nouvelle piscine, nous devons toujours nous contenter de la piscine extérieure de la Motta et de l'antique piscine du Levant. L'offre n'ayant pas évolué, le besoin en personnel n'est pas censé augmenter non plus. Pourtant, il est prévu de créer 0.8 EPT supplémentaire. Ce ne sont bien sûr que deux exemples triviaux mais qui nous paraissent assez révélateurs du fait que la création de nouveaux postes ne répond pas toujours à un besoin avéré. Quant à certains postes de spécialistes qui sont créés au sein de l'administration communale, ne devrait-on pas plutôt chercher à mutualiser nos forces avec certaines communes voisines? Ce serait en tout cas cohérent avec l'idée d'une future fusion et cela permettrait des gains, même si d'aventure la fusion ne devait finalement pas se faire.

A la lecture du budget, il nous apparaît que la baisse d'impôt décidée par le Conseil général était tout à fait supportable pour les finances communales, ce que démontre le fait que la commune parvient à présenter un budget qui, sans les éléments exogènes que nous connaissons, aurait certainement été bénéficiaire. Le fait que le plan financier prévoit des chiffres positifs pour les trois ou quatre prochaines années, en fonction de l'hypothèse retenue, tend à corroborer cette interprétation. Au vu de la situation difficile dans laquelle se trouvent les entreprises, notamment les commerces de notre ville, ce coup de pouce fiscal, quoique modeste et ne compensant que très partiellement la hausse injustifiée entrée en vigueur en 2014, n'en est pas moins bienvenu. Lorsque la situation sera revenue à la normale, nous devons très sérieusement envisager une nouvelle baisse afin de soutenir le redémarrage et la consolidation du tissu économique local.

Finalement, nous ne saurions accepter que le plan financier prévoit un quasi doublement de l'endettement dans les prochaines années. Ceci montre très clairement que la Ville doit absolument revoir sa copie en ce qui concerne les investissements futurs. Il s'agira de prioriser, de prioriser sérieusement, les investissements ...

La Présidente. M. P. Wicht, les cinq minutes sont écoulées. Pouvez-vous brièvement conclure?

Wicht Pascal (UDC). Je conclus. Il s'agit donc de prioriser sérieusement les investissements réalisés par la Commune, c'est-à-dire de se concentrer sur les investissements qui apportent une réelle plus-value pour la population de notre ville et de repousser les investissements moins importants ou moins urgents, voire d'y renoncer lorsque cela est opportun.

En conclusion, concernant la proposition de renvoi du groupe libéral-radical, notre groupe, ou du moins la majorité de celui-ci, ne se ralliera pas à cette proposition, conscient que le fait de reprendre le budget au pied levé ne permettra pas une amélioration telle qu'attendue, à plus forte raison si la proposition de renvoi ne donne pas de lignes claires quant aux points où il faudrait économiser. Si le groupe UDC partage l'inquiétude du groupe libéral-radical quant à l'évolution des charges, c'est selon

nous une réflexion de long terme qui devra être menée par le futur Conseil communal 2021-2026, ceci quelle que soit sa future composition.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Murith Simon (PDC/PVL). Je vous informe d'emblée que je traiterai à la fois le budget de fonctionnement et celui des investissements.

C'est avec toute l'attention requise que le groupe PDC/PVL a pris connaissance des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021, fortement impactés par le passage au nouveau modèle comptable MCH2 et par l'incertitude liée à la période singulière que nous vivons. Le passage à MCH2 a rendu l'exercice un peu plus périlleux, mais notre analyse a pu s'appuyer tant sur une documentation détaillée, élaborée dans un souci de transparence, de lisibilité et de précision, que sur la disponibilité et la réactivité des membres de l'administration communale. Notre groupe tient ici à se joindre aux remerciements à la Direction des Finances et à son personnel pour ce soin particulier, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ces budgets.

S'agissant du budget de fonctionnement, le groupe PDC/PVL fait les constats suivants:

1. L'excédent de charges annoncé, de près de 2'840'000 francs, se chiffre en réalité à 8'840'000 francs, et l'on ne peut de bonne foi le qualifier sous cet angle de léger. Le résultat est en effet arrangé par la dissolution de la provision PF17 à hauteur de 6 millions de francs.

On aurait instinctivement tendance à croire que ce déficit est uniquement dû aux conséquences de la crise sanitaire. Le déficit correspond en effet dans une large mesure à la baisse attendue des recettes fiscales. Une cause donc conjoncturelle qui amène notre groupe aux remarques suivantes:

- La dépendance de la Ville à ses entreprises est un fait établi. Il est essentiel de soigner les relations et les conditions-cadres afin de fidéliser ces personnes morales qui nous permettent d'avoir des perspectives d'avenir pour la Commune.
 - Les effets réels de la situation sanitaire sur les résultats sont aujourd'hui indéfinis, même s'il vaut mieux rester prudent. Par conséquent, il est toutefois possible que les prévisions fiscales pessimistes ne se concrétisent pas entièrement ou que la situation engendre également en parallèle des baisses de charge.
 - Le maintien des prestations est prioritaire, dans l'espoir d'une reprise rapide qui permette précisément de déjouer ce pronostic fiscal incertain et nous remercions le Conseil communal pour cet effort.
2. Cependant, en lisant plus attentivement le budget, on constate que cette situation conjoncturelle et le maintien des prestations ne sont pas les causes uniques de ce résultat déficitaire. D'autres menaces beaucoup plus sérieuses et structurelles planent sur les finances communales et sont à l'origine de ce déficit. La majorité d'entre elles menaces découlent de l'action du Conseil communal, qui continue à les nourrir dans le présent budget alors qu'il devrait être pleinement conscient des difficultés temporaires à venir et en tirer des

conséquences rapides. Au mieux c'est une inconscience coupable, au pire un entêtement irresponsable.

3. Ainsi, au-delà du covid-19, le déficit s'explique notamment par une augmentation croissante des charges liées.

Il s'agit d'une part des nombreuses charges que la majorité de gauche du Conseil général a imposé ces dernières années, généralement sans aucune analyse préalable des besoins et des conséquences financières réelles. Nous nous retrouvons aujourd'hui pieds et poings liés par ces mesures qui sont au moins tout autant électoralistes qu'une demande de renvoi.

Il s'agit d'autre part des charges de transferts qui augmentent d'environ 7 millions de francs, alors que les revenus de transferts n'augmentent que de moitié. Ces charges de transferts représentent près de 50% du total des charges. Cette augmentation inquiète sérieusement notre groupe. Nous demandons aux représentant-e-s siégeant dans les associations de communes ou à l'Agglo de redoubler d'attention pour contenir les charges qui coulent les finances communales. Coïncidence des organigrammes, les représentants de la Ville de Fribourg auprès de l'Agglo sont également ceux dont les Services connaissent la plus grande augmentation de charges selon le budget qui nous est soumis.

4. L'augmentation importante des amortissements est aussi très inquiétante, bien plus que l'effet de la réévaluation du patrimoine sous MCH2. Cette augmentation traduit la politique d'investissements non priorisée et déraisonnable que le Conseil communal maintient contre vents et marées. Chaque investissement activé a un effet direct sur le budget de fonctionnement: augmentation de l'amortissement et, par ricochet, augmentation des charges.

Au vu du plan financier, la majorité de gauche ne semble pas attacher un intérêt quelconque à cet effet en cascade de mauvais augure pour les contribuables qui soutiennent les finances communales. En plus du doublement totalement incontrôlé de la dette à terme – nous en discuterons plus tard – la concrétisation d'un tel plan cache une hausse d'impôts à laquelle nous nous opposerons fermement. Nous demandons à la majorité du Conseil communal d'appliquer les principes financiers et notamment celui de la priorisation, pour que son plan d'investissements devienne une vision d'avenir tenable pour Fribourg et non un programme électoral!

5. Les charges de personnel continuent de prendre l'ascenseur. Cette augmentation continue est particulièrement choquante de la part du Conseil communal, alors que ce dernier sait qu'il projette un déficit. Il l'a lui-même prévu dans sa planification financière. 17 EPT supplémentaires en cette année difficile, c'est tout simplement indécent! Ça l'est d'autant plus que la population, elle, stagne. On constate d'ailleurs que cette augmentation de personnel sert plus à nourrir l'administration communale qu'à offrir des prestations supplémentaires à la population.

Plus concrètement, certains services font preuve depuis plusieurs années d'une incapacité à maîtriser les charges de personnel. Ils engagent à foison, alors qu'ils pourraient mutualiser les charges en personnel ou les variabiliser par des engagements sur projet ou simplement en faisant appel au secteur privé local qui regorge de savoir-faire. Plutôt que de prévoir des

études sans fin, ce serait là un moyen réel de soutenir le tissu local et de faire face au défi conjoncturel actuel. Certains préfèrent toutefois continuer de creuser un profond problème structurel.

Vous l'aurez compris, le groupe PDC/PVL n'est pas satisfait. Il faut être lucide. Le déficit présenté dans le budget de fonctionnement n'est pas le fruit des conséquences du covid-19. C'est le reflet d'une explosion incontrôlée des charges, le reflet d'une absence totale de priorisation dans les investissements et le reflet d'une mauvaise gestion financière.

Venons-en aux investissements. A la lecture des investissements de catégorie II, le groupe PDC/PVL constate que la Commune ne sort que trop peu de la dynamique des études, qui se poursuivent inlassablement. Des études encore et toujours: on nous avait promis une législature des réalisations et à l'heure du bilan, il n'en est rien. Entre les promesses et les réalisations, il y a un gouffre dont la population, elle, se lasse.

Le groupe PDC/PVL réitère son inquiétude concernant l'augmentation déraisonnable des charges d'amortissement engendrée par une politique d'investissements non priorisée. Les investissements de catégories I, II et III cumulés représentent un montant total de 143.7 millions de francs, dont la moitié, soit la catégorie I, a déjà été décidée. Leur activation aura un impact conséquent et durable sur les comptes de fonctionnement.

Sous réserve des amendements qui interviendront dans la discussion de détail et en priant la majorité du Conseil communal de revenir rapidement à la raison, le groupe PDC/PVL approuvera, sans être convaincu, le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2021 de la Ville de Fribourg et s'opposera donc à la demande de renvoi proposée qui entraverait considérablement la Commune dans une période où elle doit bien plus être à l'action et à la relance.

Rugo Claudio (PA). Je suis étonné de la tonalité que vous employez avec mes autres collègues, qui n'est pas la même pour moi. Quand vous me coupez, vous ne gardez pas le même ton. D'entendre le terme "stupide" m'a choqué. Est-ce que j'ai le droit de l'utiliser moi aussi parce qu'il a été prononcé par M. M. Page?

Je n'ai pas eu le temps de piocher complètement ce budget étant occupé à beaucoup d'affaires dont vous allez me couper la moitié. Pour vous dire, c'est long de préparer des textes. Là, j'ai cinq minutes, je vais en profiter. Pour un texte, j'ai fait plus de dix heures, 20 heures, puis vous me le coupez comme ça huit fois. Maintenant, je vais exprimer mes remarques par rapport à ce budget. D'ailleurs, vous avez fait votre propre règle et vous l'avez contournée, parce que c'est deux points différents: les investissements point n° 5 et le budget point n° 4. Vous avez fait une règle et vous venez de la contourner, ce qui n'est jamais le cas avec le Parti des Artistes.

Je suis tout à fait d'accord avec le groupe libéral-radical pour renvoyer ce budget, mais pas pour les mêmes raisons. Je vais vous les lire.

Les prestations ne doivent pas souffrir des coupes, comme le suggère le groupe libéral-radical. Par contre, le budget ayant été conçu avant la deuxième vague, il est complètement surréaliste de ne point prendre en compte les paramètres financiers modifiés. Pour exemple: les taxes de cinéma budgétisées 380'000 francs d'entrée en 2021, étaient prévues à 400'000 francs dans le budget 2020, et comptabilisées à 376'373 francs en 2019 (rubrique 403.4032.02), ce qui montre un irréalisme

comptable et l'incapacité d'adaptation comptable de l'administration communale. Il en va de même pour les taxes sur le théâtre et autres spectacles. Idem pour les taxes sur les parcomètres qui de 4'832'000 francs en 2019 ont été budgétées à 4'900'000 francs en 2020 et on ne trouve qu'une baisse de 200'000 francs pour 2021, soit 4'700'000 francs inscrits au budget. C'est complètement irréaliste.

M. M. Page prédit l'acceptation de l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur!", je l'en remercie. Par contre, il a fait des mauvais calculs. Lorsque l'on payait 1 franc les taxes, le budget était à 4'950'000 francs pour les places de parcs. Il a déjà baissé, exactement comme je vous l'avais prédit. On avait joué avec les pièces de 1 franc, de 2 francs au PS, mais les années sont passées et les chiffres m'ont donné raison. J'espère qu'ils continueront à me donner raison. Justement, c'est encore une fois mal budgétisé et je vais vous dire pourquoi. Nous avons eu trois mois d'arrêt (mars, avril et mai). Les parcomètres ont été gratuits pendant plusieurs mois, je crois. Sur un budget de 4'900'000 francs, cela représente 408'000 francs mensuels. Si on pense à trois mois, mais il y a encore le quatrième mois avec décembre, cela fait pour trois mois 1'224'000 francs de baisse. Aussi, budgétiser 4'700'000 francs est complètement surréaliste. Pour ma part, je vous fais ma prévision. Cela sera 4'500'000 francs et on verra l'année prochaine si c'est exact ou pas.

Pour les baisses prédites par mon ami D. Krienbühl, concernant les CAS, je suis étonné qu'il n'y a pas d'augmentation pour le futur CAS de Beaumont. Les TPF, c'est à une voix près M. D. Krienbühl, pour la zone 10 c'est vrai que cela coûte cher, à peu près 1.2 million de francs je crois. La baisse d'impôt par contre, c'est encore une fois à une voix près.

Voilà, j'ai relu à peu près mes notes. Je vais encore intervenir si j'ai le temps. Justement, on parle de charges mais on ne voit pas ... durant cette législature, on a eu une kyrielle de bureaux qui sont passés de là à là-bas, d'ici à de l'autre côté. Alors pour ...

La Présidente. M. C. Rugo excusez-moi, les cinq minutes sont dépassées. Désirez-vous continuer ou vous mentionnez le reste de votre préparation de texte lors des investissements? Vous pouvez continuer en prenant le temps de parole des investissements, comme l'ont fait certains de vos collègues, si vous le désirez.

Rugo Claudio (PA). (Silence).

Schenker Claude (PDC/PVL). Malgré ce silence, j'estime qu'il suffit. L'impolitesse de mon préopinant, qui s'est aussi manifesté lors de l'approbation du procès-verbal, est crasse. Il n'en finit pas d'abuser de nos institutions et de nos processus démocratiques. Lors de l'approbation du procès-verbal, il ne s'est pas arrêté alors que la discussion était close. Il a eu l'outrecuidance de vous couper la parole à maintes reprises, son ton est provocateur, inacceptable. Il ne sait pas garder son calme, surtout il ne respecte pas ...

La Présidente. M. C. Schenker, je vous remercie beaucoup pour vos interventions, mais elles ne reflètent pas le budget de fonctionnement.

Schenker Claude (PDC/PVL). Non, je me permettais d'intervenir à la suite de cette intervention pour une déclaration. Je ne sais pas s'il s'agit d'une motion d'ordre ou pas. Je voulais vous prier instamment à toute prochaine incartade de le faire sortir de la salle pour que nous puissions siéger sereinement, comme il se devrait toujours, mais comme il se doit tout particulièrement ce soir, vu

l'ordre du jour hyper chargé, alourdi encore par les circonstances sanitaires. Merci de votre attention.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je ne ferai que quelques remarques, évidemment en ne commentant pas les prises de position politiques.

Je réponds tout d'abord à la question de M. D. Krienbühl, qui demande un éclairage sur l'utilisation de la provision PF17. Comme annoncé lors de sa création, l'idée est de l'utiliser sitôt après l'adoption, à l'époque de la RFFA et du PF17. Nous y voilà, dès 2020, puis 2021, 2022 et ensuite il sera temps d'utiliser cette provision et de ne pas la garder de manière artificielle. Il est prévu en l'état, aujourd'hui, l'utilisation suivante: 4 millions de francs en 2020; 6 millions de francs en 2021, c'est ce que vous voyez dans votre budget aujourd'hui; 2 millions de francs en 2022. Maintenant, il est évident que la situation peut changer, il sera de la responsabilité du Service des finances et du Conseil communal d'apprécier la situation et si c'est possible – mais cela sera très difficile – de séparer les effets covid-19 et de ceux liés à la PF17.

Concernant la remarque de M. C. Chopard, je vais m'enquérir sur les chiffres, respectivement sur les informations qui sont disponibles sur Internet. Il n'est en effet pas normal, je dirais ça comme ça, qu'il n'y ait qu'une partie du Message sur notre site. Je vais regarder avec le Conseil communal de quoi il s'agit. Je n'ai pas l'information aujourd'hui.

Au sujet de la remarque de M. C. Rugo, il s'agit certes d'un budget réalisé avant la deuxième vague, mais je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, en pleine deuxième vague, on aurait une meilleure estimation. Du coup, de nombreux paramètres pourraient changer vers le haut ou vers le bas aujourd'hui et il faut bien une fois arrêter un budget. On l'a fait à ce moment-là parce que nos processus financiers nous imposent de le faire à ce moment-là. On verra où on arrivera ensuite dans l'examen des comptes. Demain, la situation pourrait être à nouveau très différente, et ceci à chaque journée qui passe.

Je note enfin la proposition de renvoi du groupe libéral-radical.

La Présidente. Nous sommes donc saisis de deux demandes de renvoi. M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Krienbühl David (PLR). Oui, Mme la Présidente. Je maintiens cette proposition de renvoi.

La Présidente. M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Rugo Claudio (PA). Non, je vais m'associer au groupe libéral-radical, comme cela a été le cas pour les rentes à vie des Conseiller communaux et des Conseillers d'Etats.

Vote sur la demande de renvoi du budget de fonctionnement du groupe libéral-radical

Le Conseil général refuse, par 55 voix contre 11 et 1 abstention, la demande de renvoi du budget de fonctionnement du groupe libéral-radical.

Ont voté en faveur du renvoi: 11 AEBISCHER David (PLR), CASAZZA Raphaël (PLR), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le renvoi: 55 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), ZURICH Simon (PS)

S'est abstenu: 1 GANDER Daniel (UDC)

N'a pas voté: 1 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.20 à 21.41 heures.

Examen de détail

La Présidente. Je vous avertis que pour prendre vos bus, comme c'était déjà le cas lorsque nous siégeons à la Salle des Fêtes, je vais lever la séance vers 23.15 heures au plus tard. J'espère que nous aurons terminé l'examen du budget de fonctionnement.

Je vous rappelle certaines dispositions légales et réglementaires.

Selon l'article 88 al. 3 de la loi sur les communes, *"les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent pas être modifiés"*. De même, *"le montant total des dépenses proposées par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement"*.

Ainsi, le Conseil général doit simultanément, prendre deux décisions, à savoir celle augmentant la charge et celle consacrant sa compensation. Les propositions de compensation ne peuvent toucher que des rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. Cela signifie que les compensations doivent être trouvées dans des chapitres qui n'ont pas encore été traités et en aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre qui a déjà été accepté. Si vous avez une proposition d'amendement pour augmenter un poste, par exemple, dans les Sports, en prenant de l'argent dans Police locale, vous devez le dire dans le chapitre Police locale, car il précède celui des Sports.

L'article 42 al. 2 de la loi sur les communes vous impose de déposer vos éventuels amendements par écrit. Des feuilles spéciales vous sont mises à disposition dans ce but. Les amendements qui ne sont pas déposés par écrit ne seront pas pris en considération. Je vous prie, et ceci pour le bon déroulement des débats, de toujours mentionner le numéro de la page et le numéro complet des postes du budget que vous mentionnez. Nous commencerons par passer en revue les chapitres les uns après les autres. Je rappelle qu'il n'est pas possible de revenir à un chapitre déjà traité.

Je vous remercie de respecter ces points.

I. ADMINISTRATION GENERALE (pages 69 à 72)

Steiert Thierry, Syndic. Je n'ai pas de remarques en l'état, mais je répondrai aux éventuelles questions.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je n'aurai aucune remarque à priori sur les différents dicastères.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.3131.01 Projets de cohésion sociale

Parpan Mario (CG-PCS). Der Sektor gesellschaftlicher Zusammenhalt ist ein junger aber aktiver Bereich der Stadtverwaltung, der wertvolle Projekte entwickelt um Integration, Partizipation, soziale Bindungen und ein gutes Zusammenleben zu fördern. Angesichts der sozialen Bedürfnisse, die sich einerseits aus unserer sich wandelnden Gesellschaft ergeben, die andererseits für bestimmte soziale Gruppen wie Jugendliche, Senioren, Migranten, Neuankömmlinge von grosser Bedeutung sind und die neuerdings durch die durch Covid-19 ausgelöste Krise entstanden sind, sind neue Formen der Unterstützung der Prävention und der Begleitung notwendig. Der Sektor gesellschaftlicher Zusammenhalt muss in der Lage sein, seine Aufgabe dank einer überarbeitenden Organisation und angemessener Ressourcen zu erfüllen. Frau M.-C. Rey-Baeriswyl, Frau M. Mendez, Frau A-E. Cattaneo Python und ich werden zu diesem Thema ein Postulat einreichen. Um dem Sektor aber bereits im kommenden Jahr die notwendigen Ressourcen für seine nicht zu unterschätzende Arbeit zu gewähren, beantragen wir hier und jetzt die Erhöhung des Budgetpostens "Projets de la Cohésion sociale", Rubrik 100.3131.01, um 50'000 Franken.

Cette augmentation permettra de soutenir des associations qui risquent de gros problèmes financiers pour les mois à venir. La situation est vraiment urgente. Il serait souhaitable que les dicastères puissent prévoir des projets très ambitieux. Nous proposons d'augmenter, à la page 69, ...

La Présidente. M. M. Parpan, pouvez-vous conclure s'il vous plaît, les deux minutes sont écoulées.

Parpan Mario (CG-PCS). ... la rubrique 100.3131.01 Projets de cohésion sociale de 50'000 francs, en les soustrayant, à la page 123, de la rubrique 800.3130.12 Illuminations d'hiver, sachant que la Ville soutient déjà des décorations de Noël par la rubrique 259.3131.00, à la page 76. Le choix de ne pas développer de nouvelles illuminations d'hiver, c'est aussi un geste pour renforcer la durabilité de nos décorations urbaines, nous invitant à l'innovation créatrice. A nos yeux, il est essentiel ...

La Présidente. M. M. Parpan, s'il vous plaît, le temps de parole est déjà bien dépassé.

Parpan Mario (CG-PCS). Je vous remercie pour votre soutien.

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charge de 90'000 francs pour la même rubrique 100.3131.01 Projets de cohésion sociale, afin de nous ramener au niveau de charges des comptes 2019 concernant cette rubrique.

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL propose deux amendements pour un montant total de 50'000 francs supplémentaires pour le même poste. Lors des discussions précédentes, on a tous utilisé une sémantique relative au maintien des prestations et à l'envie de réalisation. Si on propose cet amendement, c'est parce que vous n'êtes pas sans savoir que certaines associations sont en difficulté, notamment Espacefemmes, qui connaît des gros déficits et qui est liée avec la Commune par une convention que l'on souhaiterait augmenter ponctuellement temporairement pour une année de 50'000 francs, précisément pour se substituer au Canton qui a abandonné cette association. Les postes où on les prendrait – je reviens au langage sémantique utilisé qui, en très résumé, est "nous n'avons plus envie d'études, il faut des réalisations" – seraient bien sûr ceux en lien avec des études:

- Page 94, Mobilité, rubrique 430.3131.00 Etudes et projets, réduite de 30'000 francs. Ce poste a été doublé pendant la législature. Il est passé plus ou moins de 50'000 à 100'000 francs. Il y avait une justification l'année dernière par rapport à une étude et là, elle n'y est plus. On augmente une année et l'année d'après, on se dit on maintient.
- Page 127, Sports, rubrique 900.3131.00 Etudes et projets, réduite de 20'000 francs. Ce poste augmente énormément. Parallèlement, on a un investissement qui nous montre que l'étude pour justifier l'augmentation du poste "Etudes" dans le Message, concernant les terrains de football, a en fait déjà été menée. Aussi, on s'y perd un peu sur la réelle vision qu'a le Conseil communal concernant cette multiplication d'études, précisément à un moment où je crois que l'on en a tous un peu marre. On a envie de réalisations. On est dans une période suffisamment compliquée pour prioriser le maintien de prestations essentielles telles que celles offertes par les projets de cohésion sociale et notamment d'Espacefemmes, plutôt que de faire des études qui sont en fait déjà faites.

100.3131.08 Politique d'information et communication

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charges de 20'000 francs pour la rubrique concernée afin de nous ramener au niveau de charges des comptes 2019, dans un objectif de contenir le plus possible ces augmentations de dépenses.

110.3636.03 Centres d'animation socioculturelle

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charges de 190'000 francs pour la rubrique concernée afin de la ramener là aussi au niveau de charges des comptes 2019.

Murith Simon (PDC/PVL). J'ai juste une question de compréhension. Est-ce que l'on peut comme ça enlever dans des postes sans les mettre ailleurs, sans compenser? Cela n'a pas été précisé.

La Présidente. Oui, cela a été précisé. On ne peut pas. Nous sommes obligés de compenser.

Murith Simon (PDC/PVL). Ah, alors je dors pardon, désolé.

La Présidente. Attendez! Veuillez reformuler votre question, s'il vous plaît.

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe libéral-radical propose trois amendements qui visent à réduire des postes. Est-ce qu'ils doivent compenser cette réduction en en augmentant un autre ou est-ce que cela visera uniquement à diminuer le déficit?

La Présidente. Non, alors vu comme ça, c'est possible.

Rugo Claudio (PA). Pour ce qui est des prochaines élections communales, la Ville payait à l'époque les envois collectifs et cette fois-ci, il n'y a plus rien, d'après mes informations. Je ne sais pas si elles sont exactes. Je pose cette question parce que je vois que cela concerne ce chapitre.

Steiert Thierry, Syndic. Ich beginne mit der Intervention von Herrn Generalrat M. Parpan und möchte ihm zuerst danken für die Sorge um die Projekte des sozialen Zusammenhalts. Wir sind einer Meinung. Dieser Bereich ist notwendig und es ist wichtig im Interesse unserer Gesellschaft, dass diese Projekte durchgeführt werden können. Ich möchte hingegen betonen, dass wir das Budget des Sektors des sozialen Zusammenhalts seit Beginn der Legislatur von ungefähr 100'000 Franken auf jetzt 350'000 Franken angehoben haben. Wir haben erheblich viele Projekte neu aufgelegt und realisiert in diesen fünf Jahren. Wir beabsichtigen auch eine solche Weiterführung. Hingegen ist der budgetierte Betrag von 349'700 ausreichend um die geplanten Projekte durchzuführen.

En d'autres termes, il n'est pas nécessaire aux yeux du Conseil communal, aujourd'hui, d'augmenter davantage le budget de la Cohésion sociale pour les projets. En effet, ce budget repose sur une planification soignée que nous avons faite et qui nous permettra de réaliser les projets que nous avons prévus pour l'année prochaine. Bien sûr que l'on pourrait toujours dépenser de l'argent que l'on a. Toutefois, il est préférable – et vu que vous avez aussi annoncé le dépôt d'un postulat avec vos collègues – d'examiner d'abord les besoins puis de chiffrer les montants nécessaires à les couvrir ces besoins et d'identifier les projets que nous souhaiterions réaliser. Dans ce sens-là, le Conseil communal ne peut que s'opposer à cette proposition. Quand bien même, il apprécie tout à fait votre souci de pouvoir offrir à la population des projets de cohésion sociale qui soient de bonne qualité et aussi nombreux que possible.

J'ai juste une interrogation formelle par rapport à votre intervention, M. M. Parpan. Vous proposez à la page 123, la position 800.3130.12 Illuminations d'hiver pour compenser le montant de 50'000 francs que vous souhaitez ajouter à la position des projets de cohésion sociale. Or, la position que vous évoquez est vide. Vous n'allez pas pouvoir prendre 50'000 francs sur cette position-là. Il semble y avoir un problème de cohérence. Il faudrait en chercher une autre dans l'optique du vote que vous allez faire tout à l'heure sur cette proposition, si elle est maintenue. Je signale juste cette apparente incohérence. Le montant de la rubrique 800.3130.12 Illuminations d'hiver que M. M. Parpan a cité a été transféré ailleurs.

J'en viens au sujet des interventions du groupe libéral-radical. Nous nous opposons à une réduction de la position 100.3131.01 Projets de cohésion sociale de 90'000 francs. Cela va à l'encontre de la politique du Conseil communal, qui souhaite justement développer ces projets. Je rappellerai aux intervenants que c'est en développant ce type de projets, en offrant des prestations d'intégration, et pas seulement de la population migrante mais de toute la population, que l'on arrive à créer une ambiance urbaine saine et que l'on évite des ghettoïisations et des problèmes d'exclusion sociale. On a vu ce que cela peut donner dans d'autres villes européennes, où on n'a pas eu ce soin-là et où on constate aujourd'hui des situations hautement problématiques que l'on n'arrive pratiquement plus à

contrôler. C'est donc dans ce sens-là que nous souhaitons maintenir le montant de 349'700 francs sur cette rubrique.

Le groupe libéral-radical demande également une réduction de la position 100.3131.08 Politique d'information et communication, d'un montant de 20'000 francs. Nous nous opposons également à cette proposition. Je rappelle ici que nous avons augmenté constamment les moyens d'information et de communication, ceci aussi dans l'intérêt de la population, notamment la convivialité du nouveau site internet qui continue aussi d'être développé. Ce sont aussi des choses qui coûtent.

Auch die Zweisprachigkeit ist ein Kostenfaktor. Wir bieten immer mehr Leistungen in beiden Sprachen an, sei es auf Internet oder der Facebook-Seite. Die Übersetzungskosten sind dementsprechend auch ein Kostenfaktor.

On a pu constater ces dernières années que les prestations de la communication ont augmenté en qualité et en quantité et c'est ce que nous souhaitons aussi pouvoir poursuivre. C'est la raison pour laquelle nous maintenons cette proposition de montant à 160'000 francs.

Finalement, le groupe libéral-radical propose également une réduction de la position 110.3636.03 Centres d'animation socioculturelle. Ici, je vous rappelle que c'est encore moins pertinent parce qu'en fait, l'augmentation du montant consiste à financer le centre d'animation socioculturelle nouvellement créé dans le quartier de Pérolles. Ceci nous contraindrait à licencier les deux personnes qui y sont engagées et d'expliquer à la population du quartier de Pérolles, qui a appelé de ses vœux ces dernières années un nouveau centre d'animation culturelle, qu'à peine qu'on l'aura ouvert, on pourra de nouveau le fermer parce que certains ont voulu lui couper les vivres.

Le groupe PDC/PVL souhaite augmenter la position 100.3131.01, à raison de 50'000 francs. Là aussi, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure au sujet de la proposition de M. le Conseiller général M. Parpan, nous ne pouvons pas adhérer à cette proposition quand bien même bien sûr nous apprécierions l'augmentation de moyens que l'on pourrait avoir à disposition pour des projets de cohésion sociale. Nous rappelons que vous avez cité particulièrement la problématique que l'on a pu lire dans la presse tout récemment concernant les finances d'Espacefemmes. Il n'appartient pas à la Ville de régler une problématique qui découle notamment du fait que la Confédération a supprimé une subvention de 160'000 francs pour Espacefemmes, qui était initialement octroyée à cette structure. Il appartient maintenant au Canton de prendre le taureau par les cornes ensemble avec Espacefemmes et avec nous. Je rappelle que nous finançons Espacefemmes à raison de 25'000 francs par année, à quoi viennent encore s'ajouter les montants que nous payons pour les mesures d'insertion sociale. En plus, viennent encore s'ajouter 12'000 francs que nous avons octroyés à Espacefemmes dans le cadre des programmes covid-19. La Ville, proportionnellement, met les moyens qu'elle peut pour soutenir Espacefemmes, dont nous apprécions d'ailleurs grandement les prestations. Nous allons continuer de les soutenir, mais il n'est pas du devoir de la Ville de pallier aux lacunes qui devraient être couvertes plutôt par le Canton. Nous prenons nos responsabilités, le Canton doit prendre les siennes.

Je crois que j'ai pratiquement répondu à tout, si ce n'est à l'intervention du Conseil général C. Rugo. Je me demande d'où vous tenez cette information selon laquelle la Ville ne soutiendrait plus financièrement les frais pour les élections. Si vous prenez les positions budgétaires à la page 72, vous constaterez que nous avons des montants importants pour les affranchissements (150'000 francs). Cette rubrique a justement été augmentée pour faire face aux élections 2021.

La Présidente. M. M. Parpan, maintenez-vous formellement votre amendement?

Parpan Mario (CG-PCS). Comme M. le Syndic l'a soulevé, nous avons fait une erreur. Nous devons donc modifier le poste sur lequel on veut diminuer. Nous avons d'ailleurs étudié plusieurs possibilités. Nous aimerions donc maintenant prendre ces 50'000 francs à la rubrique 550.3110.00 Mobilier et appareils de bureau, page 108. Dans ce sens, je maintiens notre demande d'amendement.

La Présidente. M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement vos amendements?

Krienbühl David (PLR). Nous avons entendu les explications de M. le Syndic concernant la rubrique 110.3636.03 Centres d'animation socioculturelle. Le but du groupe libéral-radical n'est pas de licencier, mais de contenir au maximum les charges et d'arrêter de dépenser de manière disproportionnée. Il est évident que nous ne souhaitons pas de licenciements et n'allons donc pas maintenir l'amendement concernant la rubrique 110.3636.03. Par contre, nous maintenons les deux premiers amendements.

La Présidente. Pour le groupe PDC/PVL, M. S. Murith, maintenez-vous formellement vos amendements?

Murith Simon (PDC/PVL). Oui, je maintiens formellement les amendements. Je me permets même de dire que je suis un peu choqué par certaines explications. La Commune participe à beaucoup de choses qui ne découlent clairement pas de son devoir. Elle le fait quand même, c'est une volonté politique. Maintenant, quelle est la volonté politique de la Commune par rapport à cela? Elle a le choix d'être effectivement spectatrice, de perdre des associations, des partenaires essentiels sur le territoire communal, ou bien de pallier à une aide qui a été enlevée de façon ponctuelle, de façon prioritaire juste pour une année. Si pour autant le Canton ne fait pas lui-même son devoir à brève échéance, en sachant que le budget cantonal a, lui, déjà été voté, je me demande réellement quelle est la volonté politique du Conseil communal sur cette question.

Steiert Thierry, Syndic. Je peux clairement répondre que nous avons tout à fait l'intention de maintenir les prestations d'Espacefemmes. Nous allons continuer de les soutenir. Si Espacefemmes devait être menacée dans son existence sur le territoire communal évidemment que nous allons nous mettre avec elle, le SASoc et les autorités cantonales, pour trouver des solutions. Là, évidemment, tout le monde doit y mettre du sien. Il ne suffit pas simplement de demander à la Ville de pallier tous les problèmes qui peuvent se produire. On devrait aussi s'attendre à ce qu'Espacefemmes elle-même fasse des propositions, notamment éventuellement pour diminuer ses charges de locaux. Cela a déjà été soulevé par Mme A.-C. Demierre, la Conseillère d'Etat en charge de ce dossier également. Je peux vous répondre, M. S. Murith, que nous n'allons pas observer de manière passive la disparition d'une telle prestation sur le territoire de la ville, mais nous ne souhaitons juste pas supporter des charges qui devraient être imputées à d'autres collectivités publiques ou à des tiers juste parce qu'ils refusent de le faire. Ce serait trop facile.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je m'exprime au sujet de l'amendement du groupe PDC/PVL. M. S. Murith proposait d'aller prendre dans la rubrique 430.3131.00 Etudes et projets (Mobilité). Je suis obligé de dire que ce n'est pas possible. Le montant de cette rubrique est modeste. Il va notamment être utilisé pour mener différentes enquêtes.

Chaque année, nous avons des enquêtes à faire en termes de mobilité, de comptages. On a encore beaucoup de progrès à faire, notamment en termes de comptages. A chaque fois que l'on introduit une zone à vitesse limitée -on vient de le faire dans le secteur des Cliniques-, l'ordonnance sur les zones 30 et de rencontres nous oblige de faire une expertise une année après. Nous avons également toutes les études visant à instaurer des zones 30 dans tout le quartier du Jura. Je ne peux pas, au nom du Conseil communal, accepter que cette rubrique diminue.

Il y avait également la volonté de prendre un montant dans la rubrique 900.3131.00 Etudes et projets (Sports). S'il y a une Direction qui n'a presque jamais fait d'études dans l'histoire de cette ville, c'est bien celle des Sports. Elle a fait des études concernant les besoins et les moyens au niveau du football et, aujourd'hui, elle doit faire des études visant à pouvoir offrir un terrain de football au quartier du Schoenberg. Il s'agit aussi de la cohésion sociale. Dans ce quartier, il y a 10'000 habitants et c'est là où il y a le plus de joueurs/euses. Il devient indispensable de pouvoir doter ce quartier d'un terrain de football. Les études ne serviront plus à quantifier les besoins et les moyens, mais à consolider le dossier visant à réussir à doter ce quartier d'un terrain.

Dans les autres études qui sont dans ce paquet, il y a la volonté de faire en sorte que la Commune – et d'ailleurs la Présidente de la Commission financière avait salué cette proposition du Conseil communal – réalise un concept directeur des sports et de l'activité physique en ville de Fribourg. Je dirais que c'est le moment d'agrèger les différents éléments et de doter véritablement cette ville d'une stratégie sportive, qui englobe l'exploitation des infrastructures, les subventions sportives, les moyens alloués, la promotion et le rayonnement, et j'en passe. Il serait vraiment très mal venu de couper dans ces deux rubriques.

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. J'aimerais compléter ce que vient de dire M. le Syndic au sujet du soutien que la Ville porte à Espacefemmes. J'ai été abordée hier par une Députée. Un mandat va être déposé au Grand Conseil pour que justement le Canton apporte son aide à Espacefemmes et qu'il n'ait plus le déficit qu'il craint avoir pour l'année prochaine. Il s'agirait d'un paquet d'à peu près de 80'000 francs dont 50'000 francs pour le covid-19. Je crois que pour la Ville de Fribourg, cette association est très importante et sa localisation est aussi judicieuse. Nous savons que le Canton, comme vient de le dire M. le Syndic, aimerait qu'elle déménage. Nous pensons que ce n'est pas une bonne solution. Sa situation près d'un arrêt de bus, au centre-ville, est facilement accessible par tous. C'est pour cela que l'on va déposer le mandat pour que le Canton augmente son aide. Je pense qu'il y a une division des tâches et des dépenses. Il est juste que ce soit le Canton qui soutienne une association ayant une activité sur l'ensemble du canton et qui touche tout le monde dans le canton. C'est la raison pour laquelle il faut laisser au Canton faire ses tâches et à nous, alors même que nous sommes le plus grand contribuable communal, comme l'a dit M. le Syndic, à 25'000 francs par année alors que sur le budget ils ont 29'000 francs. La Ville de Fribourg est donc le plus grand contribuable communal pour cette association. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous demande de rejeter cet amendement.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Afin de compléter les différents transferts que vous souhaitez faire, je vous informe que la rubrique 550.3110.00 concerne le mobilier et appareils de bureau. Cette rubrique a un montant de base auquel s'ajoute les demandes des Services pour les nouveaux engagements, autres remplacements et rénovations. Les montants budgétisés correspondent généralement aux montants dépensés. Par exemple, en 2019, il y avait 78'000 francs. Différentes demandes ont été faites pour un montant de 85'000 francs et les dépenses réelles ont été finalement de 10'000 francs de plus, soit 95'000 francs. Une moyenne de dépenses annuelles

d'environ 91'000 francs est à considérer. Je vous laisse maintenant prendre connaissance du montant que nous avons mis dans cette rubrique, qui aide à rénover, à mettre à jour et à équiper les différents bureaux des collaborateurs.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je suis presque obligé d'intervenir par honnêteté intellectuelle. M. M. Parpan a proposé en contrebalancement pour ces 50'000 francs d'augmentation à la cohésion sociale, une rubrique qui était vide, qui a été déplacée. Je suis obligé, M. M. Parpan, si vous désirez maintenir cet amendement, de vous donner le vrai numéro de la rubrique. Ce n'est pas sympa, je dirais, d'aller prendre sur du mobilier qui sera nécessaire à l'administration. Il s'agit de la rubrique 800.3131.06 Valorisation Vieille Ville (Culture). Je me devais de vous le dire, même si cette rubrique me concerne.

Sur le fond, c'est évidemment très dommage parce que l'on aurait bien aimé vous présenter le projet d'illumination artistique en décembre. Il tournerait actuellement dans l'espace public. C'est un magnifique projet qui a été réalisé avec deux cinéastes de la place, mais j'ai dû prendre la décision la semaine passée de repousser ce projet à l'année prochaine. Vous n'auriez peut-être pas choisi cette rubrique si vous aviez pu voir le projet dans l'espace public. Je laisse le Conseil général décider du sort des illuminations artistiques de Noël.

La Présidente. M. M. Parpan, désirez-vous reprendre votre amendement dans sa première version puisque c'est actuellement possible?

Parpan Mario (CG-PCS). Ich danke Ihnen ganz herzlich Herr Dietrich für die Aufklärung, würde mich ihrem Vorschlag anschliessen und überlasse es dem Generalrat zu entscheiden wie die 50'000 Franken einzusetzen sind.

La Présidente. Je vais clore la discussion avant que nous ne perdions trop de temps et passer au vote par rapport à ces amendements.

Nous sommes saisis de cinq amendements, quatre concernent la rubrique 100.3131.01 Projets de cohésion sociale. Nous allons d'abord voter sur cette rubrique. Il me semble que si plusieurs amendements portent sur la même rubrique, mais que l'un d'entre eux est cumulatif, c'est-à-dire qu'il ne s'oppose pas à l'autre, et que les deux amendements peuvent être acceptés ou refusés, il faudrait les voter successivement en les opposant à chaque fois à la proposition du Conseil communal et non pas en les opposant les uns aux autres. Je vais donc procéder de cette façon. Nous allons tout d'abord voter sur l'amendement du groupe CG-PCS contre la proposition du Conseil communal.

Vote

Opposée à l'amendement de M. Mario Parpan de diminuer de 50'000 francs la rubrique 800.3131.06 et d'allouer ledit montant au poste 100.3131.01, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 50 voix contre 12 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. M. Parpan): 50 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KRIENBÜHL David

(PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. M. Parpan): 12 CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 5 BARRIÈRE Alexis (PS), GANDER Daniel (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), MUELLER Florian (PS)

N'a pas voté: 1 COLLAUD Oliver (Vert-e-s)

La Présidente. Nous pouvons passer au vote suivant, toujours sous cette même rubrique, mais avec un autre amendement que nous allons opposer à la proposition du Conseil Communal.

Vote

Opposée à l'amendement du groupe libéral-radical de diminuer de 90'000 francs la rubrique 100.3131.01, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 49 voix contre 16 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe libéral-radical): 49 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe libéral-radical): 16 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CASAZZA Raphaël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS)

La Présidente. Nous pouvons passer au vote suivant, toujours sur cette même rubrique.

Vote

Opposée à l'amendement du groupe PDC/PVL de diminuer de 20'000 francs la rubrique 900.3131.00 et d'allouer ledit montant au poste 100.3131.01, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 49 voix contre 15 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe PDC/PVL): 49 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS),

DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe PDC/PVL): 15 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC)

Se sont abstenus: 4 CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), GRADY Véronique (PLR), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s)

Nous pouvons passer au dernier amendement de cette même rubrique 100.3131.01

Vote

Opposée à l'amendement du groupe PDC/PVL de diminuer de 30'000 francs la rubrique 430.3131.00 et d'allouer ledit montant au poste 100.3131.01, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 47 voix contre 18 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe PDC/PVL): 47 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe PDC/PVL): 18 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), GRADY Véronique (PLR)

La Présidente. Nous passons à l'amendement de la rubrique 100.3131.08.

Vote

Opposée à l'amendement du groupe libéral-radical de diminuer de 20'000 francs la rubrique 100.3131.08, la proposition du Conseil communal l'emporte par 48 voix contre 15 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe libéral-radical): 48 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS),

JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naima (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe libéral-radical): 15 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADY Véronique (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 CASAZZA Raphaël (PLR), GANDER Daniel (UDC), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

II. FINANCES (pages 73 à 76)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

200.3043.00 Allocation de résidence

Rugo Claudio (PA). Ma question concerne la rubrique 200.3043.00, que l'on retrouve à de multiples reprises dans le budget. Pourrais-je savoir de quoi il s'agit? C'est nouveau au budget 2021, cela n'a jamais été mis en 2020, ni en 2019.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Il s'agit en effet d'une rubrique qui est liée aux Ressources humaines. M. le Syndic me corrigera peut-être si je me trompe. Ceci fait partie du règlement du personnel. Les employés qui habitent le territoire communal reçoivent une allocation. Cela se retrouve évidemment dans tous les Services et je vous recommande de consulter le règlement du personnel à ce sujet, où tout est absolument clair.

Steiert Thierry, Syndic. Je compléterai simplement pour dire que ces allocations de résidence ont fait l'objet l'année dernière de discussions lors de la révision totale du règlement du personnel. Il avait clairement été exprimé par les intervenants la volonté de maintenir cette allocation pour garder une attractivité de la domiciliation du personnel communal en ville de Fribourg.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

III. ECOLES (pages 77 à 88)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

320.3130.21 Transport des élèves (Ecoles primaires)

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose sa fameuse réduction de charges de 900'000 francs pour la rubrique 320.3130.21, afin de supprimer cette dépense saugrenue et irréfléchie, sans analyse préalable.

Moussa Elias (PS). Je pense que mon collègue Oliver Collaud a lu dans mes pensées et voulait faire la même intervention pour dire, qu'à mon sens, cet amendement est absolument irrecevable vu qu'il s'agit ici d'une charge liée au budget. La base légale pour ces dépenses se trouve dans le règlement et dans les amendements discutés et votés par le Conseil général. Il n'est donc pas possible de toucher cette rubrique. C'est la raison pour laquelle j'estime que cet amendement est irrecevable. S'il devait être maintenu, je vous invite à le refuser.

Collaud Oliver (Vert e-s). Je voulais dire la même chose, de manière un peu moins tendre.

La Présidente. M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre amendement?

Krienbühl David (PLR). Oui, Mme la Présidente. Nous maintenons formellement cet amendement.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'interviens au sujet de la remarque de M. E. Moussa. En fait, c'est l'article 88 de la LFCo qui dit ceci: "*les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers des tiers ne peuvent être modifiés*". J'abonde donc dans le même sens des interventions de MM. E. Moussa et O. Collaud.

La Présidente. M. D. Krienbühl, maintenez-vous toujours formellement votre amendement?

Krienbühl David (PLR). Nous maintenons formellement notre amendement. Je ne suis pas juriste, mais il s'agit là d'une dépense certes qui est peut-être liante mais je pense que nous devons maintenir cet amendement formellement en l'état.

La Présidente. Je ne peux me permettre de faire voter un amendement s'il n'est pas valable. Je demande donc brièvement au Bureau de se réunir pour avoir son avis par rapport à la validité de cet amendement.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 22.29 heures à 22.31 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

La Présidente. Etant donné que le Bureau ne sait pas si l'amendement est recevable ou non, je vous propose un vote supplémentaire par rapport à la recevabilité de cet amendement.

Vote sur la recevabilité de l'amendement du groupe libéral-radical

Le Conseil général décide, par 44 voix contre 18 et 6 abstentions, de considérer l'amendement du groupe libéral-radical comme irrecevable.

Ont considéré l'amendement du groupe libéral-radical comme recevable: 18 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), CASAZZA Raphaël (PLR), DUPRÉ Bernard (UDC), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR),

RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont considéré l'amendement du groupe libéral-radical comme irrecevable: 44 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 6 AEBISCHER David (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE (pages 89 à 94)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

401.4240.03 Produit des parcomètres

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai une question par rapport à la rubrique 401.4240.03 de 4.7 millions de francs. Cette rubrique est en diminution de 200'000 francs par rapport au budget 2020 et je souhaite savoir comment se justifie cette diminution. Cela inquiète notre groupe.

J'ai une autre question. On nous a dit que les revenus du parking P2 figurent sous cette rubrique, parking dont l'ouverture est annoncée d'ici mai-juin 2021. A combien sont estimées les recettes du nouveau parking, sachant que les 221 places seront régulièrement utilisées dès les débuts du championnat de hockey et de basket?

400 Police locale et Mobilité

Rugo Claudio (PA). Je voulais faire une intervention d'ordre général. Cela concerne le chapitre 400. J'ai demandé à plusieurs collègues et ils ne trouvent pas le numéro de rubrique du loyer de la Grand-Rue. Est-ce qu'il y a une location?

J'ai une autre remarque d'ordre général. La Police locale va passer de la Grand-Rue à la colline de Torry. Le Service juridique est passé de l'Hôtel de Ville au Cimetière, puis à la route Joseph-Piller. Le Contrôle des habitants est passé de l'Hôtel de Ville à la rue Saint-Pierre. Ce sont tous des déménagements. On ne les voit pas car c'est camouflé dans les chiffres. On dirait qu'il y a la bougette. De plus, le Service des sports, si je m'abuse, va passer prochainement ou est passé de la rue Joseph-Piller à Saint-Léonard. Cela désoriente la population. J'aimerais des explications et savoir quels Services seront les prochains.

401.4240.03 Produit des parcomètres

Murith Simon (PDC/PVL). J'ai également une question concernant la rubrique 401.4240.03, dont la réduction est à l'évidence aussi un effet collatéral de la réduction du nombre de places de stationnement. Là, pour le moment, il n'y a aucune appréciation politique, c'est un fait. Pour venir sur un quartier précis, celui du Bourg, qui est en phase de requalification depuis un certain temps. Il est fixé dans un projet d'agglomération, deuxième génération, troisième génération, donc qui est censé lier la Ville, que toutes les places supprimées sont compensées. Or, ces derniers temps, on a vu des suppressions de places remplacées par des arceaux à vélos généralement sans aucune consultation préalable. Je demande au Conseil communal où est-ce qu'il entend remplacer ces places supprimées de façon supplémentaires au projet de requalification du Bourg lui-même, alors que le Bourg est déjà considéré par le Directeur de la Mobilité lui-même comme étant un écoquartier, voire plus en termes de stationnement?

La Présidente. Avant de donner la parole au Conseil communal, je vous rappelle que le port du masque est obligatoire pour tout le monde. Nous avons soumis un plan de protection à la Préfecture dans lequel il est inscrit que nous allons toutes et tous porter le masque durant toute la soirée. Pour moi-même la première, ce n'est pas facile. Nous allons tous le faire pour respecter ce plan sanitaire.

Steiert Thierry, Syndic. Tout d'abord, je m'excuse d'avoir ôté mon masque tout à l'heure, lorsque j'ai parlé, mais c'était pour me faire mieux comprendre. Je vais donc garder le masque.

Je voudrais juste rebondir sur la question de M. C. Rugo. En fait, les exemples que vous avez cités, M. Rugo, concernant pratiquement tous des unités administratives qui ont effectivement déménagé d'un bâtiment à l'autre, mais toujours au sein des bâtiments communaux. Aussi, cela n'a pas forcément généré, mis à part quelques coûts de déplacements, des coûts de location autres que ceux-ci. On a simplement saisi des opportunités, lorsqu'il y a eu des besoins particuliers, de déménager dans d'autres locaux de la Commune. Parfois, cela s'est produit parce que l'on a dû assainir certains locaux. Il y a une exception, qui est effectivement le Contrôle des habitants. Nous avons constaté que les locaux, qui étaient occupés précédemment par le Contrôle des habitants à la Maison de Ville, n'étaient pas adéquats, notamment pour des raisons de protection des données. En effet, les guichets étaient pratiquement ouverts et les personnes qui étaient en attente d'être servies pouvaient plus ou moins suivre toutes les discussions qui se menaient. Parfois, il y a aussi des choses confidentielles qui se disent au sein du Contrôle des habitants. C'est aussi une question de place et de volume nécessaires pour que ce secteur puisse fonctionner. Nous avons cherché des locaux au sein des bâtiments communaux. Nous avons notamment souhaité, dans la mesure du possible, intégrer les locaux que nous avons à la Maison de Justice. Malheureusement, ceci est un bail à loyer à long terme qui est conclu avec l'Etat pour la Justice de Paix, donc nous ne pouvons pas investir ces deux étages actuellement occupés par la Justice de Paix pour y mettre le Contrôle des habitants. Nous avons donc finalement fait une recherche de plusieurs locaux en ville de Fribourg en tenant en compte de certains critères. Le Contrôle des habitants est un secteur qui nécessite une accessibilité forte et attractive. Nous avons trouvé ces locaux, à la rue Saint-Pierre, qui ont été complètement équipés. Pour ces locaux-là, vous trouvez les loyers sous la rubrique 111.3160.00, à la page 71. C'est un montant de 70'000 francs par année qui est octroyé pour la location des locaux du Contrôle des habitants.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je dois répondre aux questions des Conseillers J.-P. Wolhauser et S. Murith concernant cette rubrique de 4.7 millions de francs "Recettes des parcomètres", dans la mesure où M. le Syndic a déjà répondu à la question de M. C. Rugo.

Je commencerai peut-être par répondre à M. S. Murith. Oui, M. S. Murith, cette rubrique baisse parce que l'on supprime des places de parc. Il est d'ailleurs prévu l'année prochaine d'en supprimer 62 à Pérolles pour établir une piste cyclable, qui a été mise à l'enquête. Il a été également décidé par le Conseil communal d'en supprimer 16 à la route des Arsenaux pour permettre de créer une voie de bus en site propre, notamment pour la ligne 5. Vous avez raison, pendant cette législature, le Conseil communal a régulièrement supprimé des places de parc et il est évident que les recettes de celles-ci baissent. D'ailleurs, M. D. Krienbühl a demandé à la Direction de la Mobilité quelle était à peu près la recette moyenne d'une place de parc. Bien entendu, une recette moyenne reste une recette moyenne. Il y a des places de parc très mal placées qui rapportent très peu et il y a des places de parc très bien placées qui rapportent beaucoup. La recette moyenne d'une place de parc est de 1'000 francs par année. Il est vrai que lorsque l'on supprime une place de parc, on supprime 1'000 francs en moyenne de recettes. Par contre, quand on supprime une place de parc pour, par exemples, réaliser une voie de bus en site propre, ou quand on permet à des bus de ne pas être bloqués par des voitures qui manœuvrent, en plus d'améliorer la fluidité – vous avez critiqué les bouchons d'ailleurs ou en tout cas, la difficulté de la Ville de maîtriser sa mobilité – on permet aux bus d'améliorer leur vitesse commerciale. Cela a aussi des incidences financières positives, notamment en lien avec une autre rubrique que quelqu'un a mentionné ce soir concernant ce que l'on paye à l'Agglomération pour les transports publics. Concernant votre question relative au Bourg, je dirais que tant qu'il n'y a pas de projet de requalification, le principe de compensation ne s'applique pas. Ce principe a d'ailleurs été revu dans le cadre de l'avant-dernière mise à l'enquête du PAL. Je me souviens d'un postulat de M. J.-P. Wolhauser demandant de modifier l'implantation d'un passage pour piétons dans le Bourg, qui avait nécessité de supprimer une place de parc. La gestion de la Ville ne s'arrête pas même si les projets ne commencent pas. Il est vrai que si un projet met cinq, voire dix ans pour voir le jour, il est évident que le Service de la mobilité a des contingences de sécurité routière à faire respecter. Ben entendu, la vie ne s'arrête pas en attendant que les projets démarrent.

Pour ce qui est de M. J.-P. Wolhauser, j'ai déjà répondu en partie à la question relative à la diminution de la rubrique. Par contre, il y avait la question complémentaire des revenus pour le parking de la patinoire P2. Ce dernier est encore en cours de construction et il ne va pas être exploité avant le milieu de l'année 2021. En tout cas pendant les six premiers mois, il n'y aura aucune recette. La Direction de la Mobilité a finalement quantifié ces recettes de manière très prudente. Je ne peux pas vous sortir et articuler un chiffre ce soir, mais vous pourriez déposer une question par e-mail et on vous y répondra. Cela étant, bien sûr qu'il y aura des matches, mais on a le sentiment que, dans un premier temps, ce parking risque d'avoir des revenus assez modérés. J'espère que nos estimations seront erronées, mais vu la pléthore de places de parc sur le plateau d'Agy, plus de 4'000 places de parc mal gérées, j'ai un peu l'impression que ce ne sont pas ces 240 places de stationnement supplémentaires qui vont attirer les foules en journée et hors des soirs de match. Il y aura probablement, dans un premier temps, des recettes assez modérées mais, on le sait, ce projet s'inscrit dans la durée, notamment avec le projet de la piscine qui est lié puisque le parking a déjà été dimensionné pour couvrir ses besoins. Dans un premier temps, oui, les recettes du parking P2 seront très modestes dans ces 4.7 millions de francs.

Pour terminer, bien sûr que l'on peut toujours faire augmenter ces recettes. Je donne des idées aux Conseillers/lères généraux/ales: on peut augmenter les tarifs, on peut augmenter le nombre d'heures de contrôle. Il y a d'autres leviers pour faire augmenter les recettes de stationnement si on a un peu d'imagination. Je peux imaginer que certain-e-s pourront déposer des propositions et des postulats en ce sens.

La Présidente. Mme A.-E. Cattaneo-Python, vous avez demandé la parole. Je vous rappelle tout de même les directives qui vous ont été données par rapport à ce budget. J'ouvre le chapitre, le Conseil communal prend la parole, j'ouvre la discussion aux membres du Conseil général, le Conseil communal répond. A la suite de cela, s'il y a un amendement, nous votons sur l'amendement. Généralement, la parole est close à ce moment-là pour les membres du Conseil général.

Je vous donne quand même la parole, Mme A.-E. Cattaneo-Python, mais essayez de le faire avant les réponses du Conseil communal pour les prochains chapitres. Je vous remercie.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). J'ai pris un peu trop tard la parole mais, comme je l'ai maintenant, j'aimerais dire que j'ai remarqué qu'il y a aussi une suppression de places de parc, environ une dizaine, aux abattoirs, juste à côté du stade Saint-Léonard. Je le regrette, ce n'était pas annoncé, et surtout lorsque cela concerne un P&R.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. On s'écarte de la discussion budgétaire. Cette antichambre appartient à l'Université et ne situe sur le territoire du stade Saint-Léonard. C'est notamment à la demande de la Commission du stade que la Direction de la Police locale a réaménagé cet emplacement, qui doit notamment servir à accueillir les lignes de cars qui font du cabotage.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (pages 95 à 110)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

520.3131.00	<u>Etudes et projets (routes, voirie et parcs)</u>
532.3131.00	<u>Etudes et projets (traitement et évacuation des eaux)</u>

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre groupe a examiné plus attentivement les rubriques 3131.00 Etudes et projets. En ce qui concerne le budget du présent Service, on trouve deux positions, aux pages 100 et 106, pour lesquelles les montants sont supérieurs à 100'000 francs. Nous aimerions d'abord savoir ce qui se cache derrière ces études et projets puisque dans le Message, il n'y a aucune information, à part deux indications. C'est assez regrettable puisque les montants sont supérieurs à 100'000 francs.

Nous faisons une proposition de réduction du poste 520.3131.00 de 50'000 francs. Il restera encore 100'000 francs. On trouve des montants sous "Etudes et projets". On trouve également des études dans les investissements. Finalement, le Conseil communal engage des nouvelles personnes et cela fait beaucoup de charges. On ne sait pas très bien pourquoi c'est utilisé ou prévu. Nous proposons également une réduction du poste 532.3131.00 de 50'000 francs. Il restera 50'000 francs.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord, la rubrique 520.3131.00 concerne différentes études en relation avec les routes, la mensuration des giratoires, les études en lien avec les changements d'un gabarit, etc. et les études en relation avec les ouvrages d'art. Par exemple, avant commencer à développer un projet, on a besoin d'étudier l'état, par exemple d'un pont. Pour le pont des Neigles, nous avons d'abord dû comprendre dans quelle mesure il était corrodé la corrosion avant de passer directement à la réalisation et à la réfection. Dans cette rubrique se trouvent aussi des études en lien avec les dangers naturels: 40'000 francs pour les routes, 50'000 francs pour les ouvrages d'art et 60'000 francs pour les dangers naturels.

En ce qui concerne la rubrique 532.3131.00, nous avons des études en lien avec l'évaluation des eaux usées provenant des établissements médicaux. Vous êtes certainement au courant que la Ville doit se soucier de faire une installation de traitement des micropolluants. Vous savez aussi qu'une partie des eaux usées des hôpitaux arrivent directement à la STEP. C'est cette problématique que nous aimerions aborder pour l'intégrer par la suite dans le projet de réalisation d'une installation pour le traitement de micropolluants. Et puis nous avons un montant pour une étude que nous aimerions vraiment mener pour récupérer la chaleur des eaux usées. Il y a un immense potentiel dans ce contexte-là et c'est un montant qui nous tient vraiment à cœur.

La Présidente. Nous sommes donc saisis de deux amendements. M. J.-P. Wolhauser maintenez-vous formellement vos amendements?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Sur la base des informations données par Mme la Conseillère communale, je retire ces deux amendements. Je souhaite dorénavant que, pour cette rubrique 3131, les Conseillers/ères généraux/ales aient plus d'informations dans les documents sur le budget.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je précise que les membres de la Commission financière reçoivent tous ces détails.

La Présidente. Merci pour ces précisions.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE (pages 111 à 120)

Pas d'observations. Adopté.

VII. INFORMATIQUE (pages 121 et 122)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

700.3010.00 Traitements

Gapany Joël (PDC/PVL). C'est une question plus qu'une proposition d'amendement. On voit qu'au chapitre "Traitements" il y a une augmentation substantielle du montant qui est prévu au budget. Notre groupe s'est questionné quant à l'utilité de cette augmentation en se demandant s'il ne serait pas mieux, pour des questions liées à des projets, d'engager des entreprises de la place sous forme de mandat.

Steiert Thierry, Syndic. Effectivement, l'explication de cette augmentation se trouve en page 32. Vous y trouverez une explication pour tous les nouveaux postes qui figurent dans le budget 2021. Les deux postes qui sont attribués au Service d'informatique sont des nouveaux postes. Il y a un Architecte IT qui s'occupera de la transformation numérique avec un certain nombre de projets qui sont décrits ici. Le deuxième poste consiste en un développement qui sera également attribué à ce développement de la digitalisation. Je rappelle que nous avons notamment le projet GED (gestion électronique des données) qui est un projet d'une importance majeure pour le développement de la Ville de Fribourg. D'autres prestations dans la digitalisation, tels que les guichets uniques, appellent des forces supplémentaires. Bien sûr que l'on pourrait aussi faire appel à des entreprises externes, mais nous avons préféré engager du personnel pour les avoir à l'interne. Premièrement, il s'avère qu'à moyen et long termes, c'est une solution qui est moins chère, surtout si ce sont des prestations dont nous avons besoin sur la durée. A part ça, nous faisons aussi appel à des entreprises de la place. Ce n'est pas que nous boudons les entreprises privées, mais ici, il est vraiment nécessaire d'étoffer le personnel. Je rappelle que le Service informatique n'a pas eu d'augmentation de personnel depuis longtemps, alors que les prestations ont augmenté et que les demandes des Services deviennent de plus en plus insistantes, ainsi que celles de la population. Un exemple typique que nous avons pu réaliser grâce à un développeur: les guichets du Contrôle des habitants. Je ne sais pas si quelqu'un d'entre vous a déjà été voir le Contrôle des habitants à la rue Saint-Pierre depuis qu'il a déménagé. C'est le jour et la nuit par rapport à ce que l'on avait avant. On a des guichets qui ressemblent un peu à ceux de La Poste principale. Il y a quatre guichets dotés d'un système informatique. Vous pouvez choisir d'actionner tant de guichets en fonction de l'afflux des personnes, etc., et en fonction des prestations à offrir, typiquement avec les abonnements CFF que l'on va ajouter maintenant aux prestations du Contrôle des habitants, on pourra attribuer par exemple un guichet spécialement dédié à cela lorsqu'il y a une demande plus forte. Ce logiciel a été développé par une personne à l'interne pour le Contrôle des habitants. Il a aussi pu être configuré par rapport à toutes les demandes de ce secteur. Nous optons donc plutôt pour des solutions à l'interne dans ce développement du Service informatique.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VIII. CULTURE (pages 123 à 126)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

820.3636.18 Projet de marketing urbain
Projets stratégiques Ville de Fribourg (Subventions - Activités culturelles)

Collaud Oliver (Vert-e-s). J'ai un regret et une question. Le regret concerne la disparition du projet de marketing urbain qui a été vendu en tout cas aux acteurs culturels comme étant la panacée qui devait mettre en valeur leur existence dans le milieu urbain en Ville de Fribourg, qui devient maintenant un outil économique concernant la valorisation de la Vieille-Ville. Il faudra quand même se rappeler que beaucoup d'acteurs culturels de la ville de Fribourg ne sont pas en Vieille-Ville. Je songe par exemple à Fri-Son, à l'Ancienne Gare et au Musée d'histoire naturelle.

Ensuite, j'ai une question pour la rubrique 820.3636.18. Il y a une partie importante de l'écart entre le budget 2020 et 2021 qui est expliquée par la mise en œuvre de projets culturels à long terme à blueFACTORY. Est-ce que l'on pourrait avoir plus de précisions sur ces projets et quelle est la vision du Conseil communal pour la culture à long terme à blueFACTORY?

800.3920.00 Valeur locative - imputation interne (Administration)
Conservatoire

Rugo Claudio (PA). Sous la rubrique 800.3920.00, nous trouvons 348'400 francs de frais de location. On parle d'imputation interne. Est-ce que ce sont les bureaux qui sont tout en haut du Théâtre? Est-ce que c'est tout le Théâtre? J'aimerais avoir quelques explications.

J'ai une deuxième remarque qui est un peu plus technique et mathématique. Nous avons, au Conservatoire, je parle des élèves domiciliés en ville, 604 élèves en 2018. Ce chiffre est passé à 645 élèves en 2019 et à 657 élèves en 2020. Or, l'augmentation a été de 72'000 francs pour la première année pour 41 élèves, ce qui donne un quota de 1'771 francs d'après mes calculs rapides. La deuxième année, nous avons eu 12 élèves de plus et c'est passé à 3'736 francs. J'aimerais qu'il y ait un peu plus d'explications pour la prochaine fois ou par après. J'ai demandé le nombre d'élèves au Conservatoire et il faut savoir qu'il y a 80% d'élèves qui ont moins de 18 ans, ceux qui sont un peu plus subventionnés, et 20% d'élèves adultes donc qui ont plus que 18 ans. Je suis un peu étonné de cette différence per capita. J'aimerais qu'il y ait un peu plus d'explications pour la prochaine fois.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je répondrai aux trois questions qui ont été posées.

- Il n'y a pas de disparition du marketing urbain. En fait, il a été transféré à l'Administration générale.
- La mise en valeur de nos acteurs culturels: On y répond immédiatement et vous le verrez lors de cette s avec une mesure covid-19.
- blueFACTORY. Vous aurez toute la lumière sur ce montant dans le Message qui sera présenté au Conseil général en février. Nous avons encore une séance avec le directeur de Bluefactory SA, avec M. le Syndic et avec le Service de la culture et le Service des finances ce jeudi. C'est un tout petit peu tôt encore pour vous dévoiler ce qu'il y a dans ces 150'000 francs.

Concernant les imputations internes, il y a là toute une série de bâtiments qui sont utilisés à des fins culturelles qui sont imputés ensuite au Service de la culture. Concernant la location des locaux dans le bâtiment d'Equilibre, comme nous sommes propriétaires de ce bâtiment, nous ne payons pas de location dans ce bâtiment.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IX. SPORTS (pages 127 à 134)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

913.3120.00	<u>Electricité (patinoires)</u>
913.3120.04	<u>Contracting (patinoires)</u>
917.3120.00	<u>Electricité (halle omnisports Saint-Léonard)</u>
917.3120.04	<u>Contracting halle omnisports Saint-Léonard)</u>
918.3120.04	<u>Contracting (Salle des fêtes)</u>
913.3160.00	<u>Locations (patinoires)</u>

Vuilleumier Julien (Vert-e-s). Ma première question porte sur les rubriques 913.3120.00, 913.3120.04, 917.3120.00, 917.3120.04 et 918.3120.04. D'après les chiffres mentionnés dans les différents postes du budget, le coût total de ce contracting se monte à 510'000 francs, réparti comme suit: 240'000 francs pour les patinoires, 165'000 francs pour la halle omnisports et 105'000 francs pour la Salle des fêtes.

Pour les patinoires, les coûts pour l'électricité jusqu'à présent étaient budgétisés à 150'000 francs. Il y a donc une augmentation de coûts de 90'000 francs liés au contracting. Cette augmentation est expliquée en page 27 du Message par une provision pour le réinvestissement et un amortissement de l'investissement. Pour la halle Omnisports, l'augmentation de coûts est de 50'000 francs. On imagine que la raison est la même. Finalement, la dépense est nouvelle pour la Salle des fêtes.

Sur ce montant total de 510'000 francs, quelle est la part de fourniture électrique en tant que telle? Quelle est la part liée à une forme d'investissement, de provision sur investissement ou d'amortissement? De manière plus générale, quelles sont les conditions de ce contracting? A savoir, quelle est la durée, quelles sont les applications financières globales pour la Ville, quelles sont les économies financières possibles. Et s'il y en a -ce qui serait à mettre en évidence-, est-ce qu'il y a des bénéfices en termes de réduction d'émission de CO₂?

Ma deuxième question concerne la rubrique 913.3160.00. Dans le Message, en page 27, il est mentionné que la Ville versera une location de 24'000 francs au HC Fribourg Gottéron SA pour des locaux qu'elle utilise dans la patinoire principale. Est-ce que cette location pourrait être intégrée dans la convention de prestation entre la Commune et L'Antre SA lorsque cette convention sera enfin conclue ou est-ce un autre accord avec l'entité Fribourg Gottéron SA? Est-ce que c'est une charge régulière qui va revenir ou est-ce que c'est une charge temporaire?

900.3131.00 Etudes et projets (administration)

Gex Jean-Noël (PLR). Je vais déclarer mes liens des intérêts. Je suis Vice-Président du FC Central, qui utilise le stade la Motta.

En page 127 du Message, nous avons à la rubrique 900.3131.00, un montant de 116'000 francs. Ceci représente une augmentation de 76'000 francs par rapport au budget de 2020 et de 97'000 francs par rapport aux comptes de 2019. Que comprennent ces études? Par curiosité, j'ai demandé aux membres de la Commission financière quels étaient les chiffres. Je les cite: concept directeur des sports: 50'000 francs, piscine étude: 25'000 francs, Neigles projet base nautique: 5'000 francs, terrain de football Masterplan et étude: 20'000 francs, Salle des fêtes site Saint-Léonard étude complémentaire: 25'000 francs, sports urbains: 15'000 francs. Si j'additionne, j'arrive à 140'000 francs. Cependant, la rubrique mentionne 116'000 francs. Qu'est-ce qui a été supprimé?

Je me pose aussi des questions. On a 116'000 francs, alors que l'on nous dit que l'on va dépenser 140'000 francs. Des montants pour des terrains de football apparaissent encore sous deux investissements: le 620.5290.072, pour un montant 500'000 francs et le 911.5090.284, pour un montant de 100'000 francs. Une étude pour établir un plan directeur des terrains de football en ville a été commandée en 2019 pour un montant de 20'000 francs. Pourquoi de nouvelles études? Combien d'études avant une réalisation?

J'attends d'abord les explications et après j'aurais éventuellement une proposition de diminution de charges sur ces études.

La Présidente. M. J.-N. Gex, je vous propose de faire déjà votre proposition maintenant. Ainsi, le Conseil communal pourra répondre en entier à toutes les demandes des membres du Conseil général.

Gex Jean-Noël (PLR). Je propose donc de réduire cette somme à 56'000 francs, plus conforme aux montants de ce poste des années précédentes. Comme je suis quand même un sportif et que j'estime effectivement qu'on doit faire plus pour le sport, je propose d'allouer une partie de ce montant, soit 30'000 francs, à la rubrique 921.3636.01 Manifestations et promotion sportive, afin de retrouver les chiffres du budget de 2020. Avec la pandémie de covid-19, ce montant supplémentaire pourrait permettre de donner un coup de pouce aux clubs d'amateurs en difficulté.

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais tout d'abord, avant de passer la parole à M. P.-O. Nobs pour les autres questions relevant du sport, répondre à M. J. Vuilleumier sur la question du contracting. Il faut bien comprendre qu'avec l'opération que nous avons faite avec la P1, on a complètement changé les paramètres sur le site Saint-Léonard. Auparavant, nous étions propriétaires de tout le site, des quatre bâtiments qui se trouvent sur ce site. Le bâtiment le plus important et déjà le plus énergivore avant la transformation, c'était la patinoire communale. Avec l'amplification du volume que vous avez vu, bien sûr aussi que ce bâtiment l'est devenu encore plus. Par contre, évidemment que la façade est bien plus adéquate que l'ancienne patinoire communale sur le plan énergétique. Cela étant, la question à laquelle nous étions confrontés dans ce contexte-là par rapport à l'approvisionnement en énergie était de savoir comment gérer l'ensemble de l'énergie sur ce site. L'électricité, on pourrait la gérer séparément théoriquement. Si on la gère ensemble, on a l'avantage d'être un gros consommateur. Ainsi, donc vis-à-vis du fournisseur qui est Groupe E, on pourrait avoir

une autre approche que si on est divisés en plusieurs utilisateurs. Par rapport à la production de froid, là de toute façon on est liés avec la P1 puisqu'on a logiquement une production de froid pour les deux patinoires qui se trouve au centre des deux patinoires, comme c'était le cas précédemment. Ici on a aussi modernisé les infrastructures. On a ajouté des nouveaux aéro-refroidisseurs. Donc tout ceci pour arriver à un concept énergétique qui tient la route. Nous avons grâce au Service du Génie civil de l'environnement et de l'énergie pu disposer maintenant d'un responsable énergétique, M. Dominique Riedo qui a mené conjointement avec L'Antre SA et avec les utilisateurs de ce site une réflexion globale pour optimiser, dans l'intérêt des utilisateurs, toute cette question énergétique sur l'ensemble du site, ce qui a conduit à cette solution de contracting avec Groupe E. Ce que je peux dire, c'est que nous sommes en train de produire avec ce contracting, une exemplarité énergétique. Nous intégrons aussi toute la production photovoltaïque que l'on peut produire sur le site même et l'utilisation de la chaleur qui est produite par la production de froid. Il y a ce que l'on appelle "Abwärme". C'est-à-dire que la chaleur résiduelle peut être réutilisée pour chauffer des bâtiments. Tout ceci constitue vraiment un ensemble énergétique absolument exemplaire. En termes financiers, c'est également très favorable parce que je vous assure que l'on a aujourd'hui gagné énormément en crédibilité vis-à-vis de Groupe E, en se serrant les rangs et en allant ensemble avec L'Antre et avec la Commune négocier avec Groupe E. On a été, je dirais, très durs en négociations et puis on est maintenant proches d'une solution qui est beaucoup plus favorable que ce que l'on aurait fait autrement. On a vraiment beaucoup travaillé sur ce contracting et j'aimerais encore une fois féliciter le Secteur énergie et M. D. Riedo, qui a été une véritable plus-value. Pour revenir sur la question de tout à l'heure "faut-il engager des personnes à l'interne ou bien mandater des personnes à l'externe?", ici je crois que c'est vraiment la preuve que d'avoir des personnes hautement compétentes à l'interne se confirme dans l'intérêt de la collectivité. Voilà ce que je peux dire en l'état sur cette question-là.

La Présidente. Avant de donner la parole au Directeur des Sports, je vous rappelle que pour certains d'entre vous, le dernier bus est à 23.31 heures. Je lèverai de toute façon la séance à la fin de ce chapitre. J'espère que nous arriverons terminer d'ici là. Si jamais, n'hésitez pas à aller prendre votre bus.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. En ce qui concerne la location, rubrique 913.3160.00, vous avez le détail à la page 27. Cette rubrique concerne la location que versera la Ville au HC Fribourg Gottéron SA pour des locaux qu'elle va louer dans la patinoire principale, notamment la caisse d'entrée quand il y a le patinage public, les locaux de stockage des patins du public, les locaux pour les écoles destinés au stockage de matériel, les vestiaires publics pour les écoles. En outre, il y aura un dépôt pour du matériel parce que dans nos installations, nous sommes en peu à l'étroit. A la question "est-ce que ce montant fera partie de la convention?", je répondrai qu'il est prévu d'intégrer cette location. Le prix de location est vraiment correct, pour autant que l'on arrive à faire aboutir cette convention d'exploitation. A la question "est-ce que ce montant sera récurrent?", je réponds qu'il le sera.

J'en viens à l'intervention de M. J.-N. Gex. Nous avons déjà vu cette erreur lors de la séance de la Commission financière. Je vous remercie d'en reparler ce soir. Il s'agit de la version avant négociation -on va dire ça comme ça- avec le Directeur des Finances. Comme cela, vous pouvez voir que nous avons toutes et tous fait des efforts. Vous voyez clairement que la demande initiale était de 140'000 francs et qu'elle s'est abaissée à 116'000 francs. Dans le premier élément, ce que nous allons laisser, c'est bel et bien ce concept directeur des sports. Nous avons la volonté de collaborer avec un mandataire qui a déjà fait cela, notamment pour la Ville d'Yverdon. Je vous encourage d'aller

consulter sur leur site web, qui est très bien fait. Il s'agit véritablement de définir une stratégie des sports et des activités physiques en ville de Fribourg. Comme je l'ai dit, cela comprend l'exploitation, la planification de l'installation, les subventions, le développement de l'activité physique. En effet, il faut peut-être profiter aussi de faire de l'activité physique dans la ville et pas forcément uniquement dans des installations. Cela passe aussi par la politique de rayonnement et de subventions qui doit être dépeussière. C'est un montant qui est indispensable.

Ensuite, le montant de 25'000 francs pour les piscines, on a dû le rabattre. Cependant, on a pu déjà faire pas mal d'études pour ce qui est des piscines. Donc ces 25'000 francs tombent. Cela fait que l'on est en fait à 115'000 francs.

Le projet de base nautique des Neigles, je l'ai laissé parce qu'aujourd'hui, il y a possibilités pour les clubs de canoë kayak et d'aviron de faire avancer leur projet. Dans le programme de législature 2016-2021, le Conseil communal a toujours dit qu'à cet endroit, un jour, on devra pouvoir donner un accès au lac de Schiffenen. Cela sera une véritable plus-value pour notre ville. Vous avez vu que je n'ai jamais utilisé ce montant, mais si ces clubs en avaient besoin pour consolider leur projet, et bien, c'est un montant qui est réservé pour cela.

J'aborde maintenant la thématique des terrains de football, du Masterplan et des études. Alors oui, c'est bien joli de savoir quels sont les moyens et les besoins en termes de football. Toutefois, à partir du moment où on se rend compte qu'il manque des vestiaires, par exemple, au Guintzet, et bien il faut peut-être faire des études pour savoir où on peut implanter un bâtiment de vestiaires, quelle va être sa taille, est-ce que l'on va mettre des sanitaires que pour les Messieurs ou que pour les Dames, etc. Vous avez compris qu'il va falloir dimensionner les infrastructures en lien des besoins. Partant, il ne va pas seulement falloir savoir qu'il nous manque des vestiaires mais il va maintenant falloir établir une stratégie de développement et de rattrapage en matière de football. C'est ce que l'on entend par Masterplan. Il serait donc vraiment très dommageable si on perdait ce montant parce que cela voudrait tout simplement dire que tous les clubs qui nous disent que les vestiaires sont trop petits, et bien, on ne pourra pas imaginer consolider ces éléments.

Concernant la Salle des fêtes et le site sportif Saint-Léonard, sachez que dès le 1^{er} janvier 2021, la Ville récupérera la gestion de la Salle des Fêtes. Cette salle s'inscrit au cœur d'un site sportif d'importance cantonale, voire nationale. Il est évident qu'une étude complémentaire visant à bien définir son utilisation future serait très utile. C'est certainement un investissement qui pourra être aussi facilement rattrapé par des locations futures. Parfois, pour mieux gagner il faut investir un peu.

Enfin, j'aborde la question des sports urbains, dont la rubrique se monte à 15'000 francs. Je souhaite développer un concept de sport urbain tout simplement parce que l'on peut faire du sport non seulement dans des halles, dans des installations, mais aussi dans la rue. C'est un montant modeste et je trouve très dommageable votre proposition de réduire ce montant, en transférant 30'000 francs sur le budget de promotion sportive. Le Conseil communal ne peut pas se rallier à votre proposition.

La Présidente. Je vous avais promis au début de ma présidence que nous pourrions toujours rentrer en bus. Comme le dernier est à 23.31 heure, je lève cette séance. Nous continuerons demain en votant l'amendement de M. Jean-Noël Gex. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

La séance est levée. Il est 23.19 heures.

Fribourg, le 18 janvier 2021
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Adeline JUNGO

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ